



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Ba (Mali)</i>	687
<i>Discours de M. Undén (Suède).</i>	692
<i>Discours de sir Claude Corea (Ceylan).</i>	695

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. BA (Mali): Les conditions un peu spéciales dans lesquelles la République du Mali a été admise à l'Organisation des Nations Unies n'ont pas permis alors à notre porte-parole de féliciter M. Boland de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, cette assemblée que nous considérons comme la plus représentative du monde.

2. Je voudrais, avant d'aborder les questions importantes qui nous préoccupent tous, mentionner que le représentant de la France a bien voulu nous rappeler, avec une ironie de mauvais aloi, que nous n'étions pas habitués au fair play de l'Assemblée parce que nous avons dénoncé le machiavélisme de la manœuvre politicienne d'un parrainage qui aurait porté un préjudice certain à notre politique d'indépendance nationale véritable.

3. Je me bornerai à signaler simplement que le Gouvernement de la République du Mali, par la radio et la presse, y compris la presse française, a démenti formellement avoir sollicité le parrainage de la France. Certaines attitudes des nouveaux Etats indépendants d'Afrique pourront paraître un peu quelconques, disons un peu vulgaires, aux diplomates chevronnés que sont certains d'entre vous. Notre conception de la diplomatie est fondée sur le droit, le bon droit, sur la justice et sur la vérité. A ce titre, elle s'oppose fondamentalement à la diplomatie cauteleuse des vieux pays dits civilisés, se servant *largu manu* d'épithètes laudatives, ayant comme armes, le plus souvent, la duplicité et la rouerie, en un mot la manœuvre.

4. Quinze années de lutte révolutionnaire nous ont éloignés de ces méthodes et, au Mali, nous utilisons le procédé bien français qui consiste à appeler un chat un chat. Au demeurant, si les colonialistes français avaient libéré leurs colonies dès 1945, après la contribution décisive qu'elles ont apportée à la libération de la France du joug hitlérien, peut-être aurions-nous eu une plus grande expérience des traditions de cet aréopage. Depuis notre intervention [876^e séance], on a voulu faire au Mali la réputation d'un enfant turbulent, pris du vertige

de sa souveraineté nationale fraîchement acquise, qui a l'audace de ne pas vouloir se conformer aux bonnes habitudes. Lesquelles précisément? On ne nous le dit pas. Nous ne sommes pas ici pour être conformistes, pour nous aligner sur des positions qui ne sont pas dictées par les aspirations de notre peuple et de son gouvernement. Nous ne sommes pas ici pour renforcer des majorités automatiques en faveur de telle ou telle puissance, de tel ou tel groupe d'intérêts. Nous pensons que la dynamique du neutralisme, du neutralisme actif et positif, ne consiste pas à être en porte-à-faux sur la vérité et la morale, qu'elle ne consiste pas à se plier, selon la belle formule de Jaurès, à la loi du mensonge triomphant qui passe, pas plus qu'elle ne consiste en une attitude figée, statique, devant l'histoire que nous écrivons, les uns et les autres, nations grandes et petites, industriellement développées ou sous-développées.

5. Nous concevons le neutralisme comme une prise de position des pays non engagés en vue de rechercher les voies et les moyens les plus efficaces pour une coexistence pacifique des deux grands systèmes politico-économiques qui se partagent le monde, en vue de renforcer chaque jour le camp de la paix contre celui des fauteurs de guerre.

6. L'épithète de "non engagé" ne s'applique à nous que dans cette seule mesure, car nous sommes engagés, et cela depuis près de 20 ans, dans le camp anti-impérialiste des peuples qui luttent pour la liberté et le bien-être, engagés contre le colonialisme sous toutes ses formes, anciennes ou revisées, contre la domination coloniale et son cortège d'oppressions politiques, économiques, culturelles et raciales.

7. Des fonctionnaires américains et de certains pays occidentaux ont, crayon en main, relevé certaines "erreurs", certaines "insuffisances" de notre discours d'entrée; ils nous ont reproché, entre autres choses, d'avoir situé notre neutralisme face au communisme et au capitalisme, alors qu'ils ne sont, disent-ils, que des protagonistes de la libre entreprise; ils nous ont reproché de n'avoir parlé que des impérialistes tout court, alors que nous aurions pu nous contenter, selon eux, de ne parler, par exemple, que d'impérialisme français; car, semble-t-il, ces termes, dans la bouche des Africains que nous sommes, ne peuvent viser que les Etats-Unis.

8. Ces représentants se sont surtout émus de notre abstention à formuler des critiques contre les pays de l'Est. On admettra que ce sont là des procédés qui ne grandissent pas leurs auteurs. Nous refusons, quant à nous, ce paternalisme dévergondé, ce chantage à peine camouflé tendant à placer les jeunes nations que nous sommes sous les fourches caudines des tenants de tel ou tel bloc. Nous avons dit et répété que nous refusons de troquer notre dignité africaine contre les promesses illusives d'assis-

tance. Ces démarcheurs de l'impérialisme oublient que la formation et la maturité des dirigeants africains des mouvements de libération se sont forgées, non pas dans des ministères, dans des chancelleries ou dans des banques, mais dans la lutte anticolonialiste. C'est sur le terrain, c'est-à-dire dans les conditions de l'oppression coloniale, qu'ils ont étudié le colonialisme, émanation de l'impérialisme.

9. Je n'insisterai pas sur les formes de l'oppression coloniale. De distingués orateurs en ont parlé avant moi; c'est ici le lieu de rendre un hommage tout particulier à mon ami, le président Sekou Touré, chef de l'Etat guinéen, pour son discours [896^{ème} séance], si concis, si sérieux, si positif, qui a valeur de charte pour les problèmes de solidarité africaine et qui peut être considéré comme le prolongement, l'actualisation, l'adaptation aux conditions historiques nouvelles des positions définies à Bandoung et dans les diverses conférences des Etats indépendants d'Afrique.

10. L'oppression politique inhérente à la domination coloniale est chose bien connue; pour nous, elle n'a cessé que le 28 septembre 1960, même si, en des étapes successives, il a été tenté de diminuer sa virulence par l'octroi aux colonisés de certains droits des pays indépendants, de semi-autonomies ou d'autonomies internes, avec leur profusion de lois-cadre. Tout cela, comme si le colonisé, frappé d'une infériorité congénitale, risquait d'être étouffé par l'octroi brutal de tous les attributs de la liberté, de la jouissance complète et totale de la liberté.

11. Une littérature coloniale raciste et proxénète a fourni, pendant des décennies, des arguments qui freinent toute velléité d'indépendance. Les écoles anglo-saxonne et allemande d'ethnologie — nous n'oublions pas l'école française, bien sûr — firent chorus et trouvèrent des arguments scientifiques pour démontrer l'infériorité raciale des colonisés. Gobineau, Vacher de Lapouge, Leo Frobenius et Rosenberg se distinguèrent tout particulièrement et, du fait colonial, débouchèrent sur les théories criminelles du racisme et de l'antisémitisme hitléro-fasciste. Lévy-Bruhl ne voulut pas être dépassé et posa comme postulat que "la mentalité du noir est primitive et prélogique". Divers gouvernements de la France, pays de Descartes et des humanistes, n'ont ni frémi ni reculé devant l'exploitation de telles théories qui tendaient à retarder au maximum le mouvement d'émancipation des peuples de l'empire colonial français.

12. Mais l'oppression économique demeure la toile de fond du régime colonial; on en a parlé suffisamment dans l'Assemblée; économie de traite, économie mercantile, exploitation des matières premières, exploitation de la main-d'œuvre à bon marché avec des salaires de misère, souvent 10 fois moins élevés que les salaires des travailleurs européens des colonies, pratique presque généralisée de la monoculture et des cultures industrielles au détriment des cultures vivrières et de celles qui auraient pu être réellement profitables aux masses paysannes; et cela, avec des méthodes de culture moyenâgeuses. L'exploitation économique des colonies décide de toutes les démarches de l'impérialisme et de tous les retards apportés à la décolonisation: la sécession du Katanga, la situation en Algérie — qu'il s'agisse d'Hassi-Messaoud ou d'Edjelé — n'ont pas

d'autre origine: drainer vers les métropoles les matières premières et les ressources énergétiques des territoires dépendants. Dans ce domaine, l'administration coloniale s'est faite le serviteur zélé de l'impérialisme en sauvegardant, au prix de sauvages répressions contre les syndicats et les mouvements de libération, les privilèges des trusts coloniaux, agents des trusts monopolistes internationaux.

13. L'exacerbation des oppositions raciales entre les groupes ethniques des territoires dominés fait que le tribalisme est aujourd'hui l'une des menaces les plus sérieuses contre la stabilité de certains de nos Etats. Le complexe de supériorité du colonisateur dans toutes les manifestations de la vie coloniale, la discrimination des salaires et l'institution de conventions collectives pour blancs et pour noirs, l'utilisation des fonctionnaires africains exclusivement pour des emplois auxiliaires — commis auxiliaires, médecins auxiliaires, infirmiers auxiliaires, etc. — sont autant de phénomènes qui ont créé, dans les cadres des pays colonisés, un regrettable complexe d'infériorité dont l'extirpation est un des problèmes les plus ardues de la décolonisation. Cette forme de l'oppression aboutit, à son point culminant, à l'hystérie fasciste des hitlériens et des gouvernements ultra-colonialistes d'Afrique du Sud. Nous y reviendrons.

14. L'oppression culturelle, méfait le plus accusé du régime colonial, aboutit à la pénurie catastrophique des cadres intellectuels et techniques. Que certaines métropoles aient été plus libérales que d'autres dans ce domaine, cela n'excuse personne. L'analphabétisme est roi dans tous nos Etats. Dans la République du Mali (Soudan ex-français), peuplée de 4 millions et demi d'habitants, ne vont à l'école que 7 pour 100 des enfants d'âge scolaire. L'ignorance a été un puissant allié du colonialisme, et l'obscurantisme a fait autant de ravages chez nous que la misère physiologique; les deux sont d'ailleurs toujours associés.

15. J'ai éprouvé de la pitié l'autre jour lorsque le représentant de la Belgique a voulu nous faire croire que le pourcentage de scolarisation au Congo était de l'ordre de 45 à 50 pour 100 et que des universitaires congolais allaient venir épauler l'action de ceux qui étaient déjà sur place. Heureux pays où prolifèrent les cadres intellectuels et techniques! Nous pensons qu'ils n'ont existé que dans l'imagination fertile du représentant de la Belgique qui, pour comble d'audace, n'a pas manqué d'insinuer, s'adressant au grand érudit qu'est le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, que le Congo ex-belge avait presque autant de cadres que l'Inde.

16. De telles affirmations, dans la bouche du représentant d'un pays qui a pratiqué sous la forme la plus exécrable un colonialisme dont les séquelles menacent actuellement la paix du monde, constituent un scandale que doivent dénoncer tous les honnêtes gens.

17. Même avec ce qui lui reste encore de sous-développement à vaincre, le pays de Gandhi, qui a une culture plusieurs fois millénaire et qui s'honore de grands intellectuels parmi lesquels on compte des détenteurs de prix Nobel, n'a certainement rien de commun avec l'effroyable tragédie du Congo, faite d'anarchie et de crimes perpétrés en ce pays

par le colonialisme belge au nom du maintien de ses privilèges.

18. Si nous avons tenu à dépeindre le visage du colonialisme dans tous ses retranchements, c'est parce qu'il nous a semblé bon de rafraîchir la mémoire de ceux qui, responsables de crimes contre les peuples coloniaux, veulent, sous le tonnerre des applaudissements qui ont salué notre venue dans la grande famille des nations, passer simplement l'éponge et rebattre nos oreilles des aspects positifs du colonialisme. Ils ont parlé de ponts construits, d'écoles bâties, de dispensaires, de clubs, de routes goudronnées, et d'autres choses encore. Mais ils ne nous parlent jamais des privilèges acquis, des profits monstrueux tirés du sol et du sous-sol des pays dominés, de la main-d'œuvre asservie des tirailleurs utilisés comme chair à canon dans toutes les guerres coloniales et impérialistes.

19. Nous ne connaissons pas d'aspect positif de l'esclavage, et nous attendons que des peuples libres, des hommes libres, veillent nous démontrer qu'ils acceptent de faire l'expérience de ces prétendus aspects positifs de la domination.

20. Si nous avons parlé avec quelque acrimonie du colonialisme, ce n'est pas pour le simple plaisir de vitupérer le fait colonial. Nous ne nous cristallisons pas sur un passé de souffrances et d'humiliation. Comme l'a si bien dit un représentant, aucun peuple ne peut bâtir son avenir s'il ne se souvient pas de son passé; mais un peuple ne peut pas vivre seulement en se penchant sur son passé, il doit tendre toute son énergie et toutes ses aptitudes vers l'avenir.

21. Les réalisations vers lesquelles tendent nos pays, nos programmes de développement, ne se feront certes pas par des jérémiades, mais il est bon que le passé éclaire le présent. C'est ce que nous avons voulu faire.

22. Comme beaucoup l'ont affirmé ici, nous avons placé de grands espoirs dans l'Organisation des Nations Unies; nous étions, il faut l'avouer, impatientes d'y venir siéger avec 15 autres Etats frères d'Afrique. Nous en attendons d'autres qui doivent, à la faveur de la liquidation totale du colonialisme en Afrique et ailleurs, occuper leur place légitime dans cette enceinte. Nous sommes venus avec l'enthousiasme que l'on se prête à reconnaître aux jeunes et qui est le reflet de l'enthousiasme discipliné de nos masses. Nous sommes venus avec notre foi ardente dans le destin de l'homme et des peuples, avec notre désir sincère d'œuvrer avec tous les peuples sans distinction, pour gagner la bataille de la paix et consolider la fraternité des peuples.

23. Mais nous devons avouer que certaines choses étonnantes, qui se sont passées dans l'Assemblée en qui nous avions une confiance totale, nous ont douloureusement émus.

24. En premier lieu, un vote est intervenu l'autre jour, après un interminable débat de procédure, au sujet d'un projet de résolution [A/L.317] sur la reprise des contacts entre l'Est et l'Ouest. Ce projet, présenté par des membres éminents du groupe africano-asiatique, correspondait aux positions officielles prises à cette tribune par toutes les nations, grandes et petites, qui se sont déclarées, sinon des champions, en tout cas des partisans acharnés de la paix et de la détente internationales, et adversaires non moins résolus de la guerre froide.

25. D'habiles artifices de procédure ont abouti au rejet de ce projet de résolution. Voici ce qu'a écrit un grand journal parisien à ce sujet:

"Par 41 voix contre 37, avec 17 abstentions, elle [l'Assemblée générale] a rejeté l'amendement argentin. Cependant, le président Boland annonce que les mots "Président des" et "Président du Conseil des ministres de", n'ayant pas été adoptés à la majorité requise des deux tiers, doivent être éliminés du projet de résolution des neutres."

26. Loin de moi l'idée de remettre en cause l'interprétation présidentielle de ce vote, qui a été approuvée par l'Assemblée, mais je pense qu'elle fait partie des nombreuses manœuvres qui ont abouti, comme disait toujours le même journal, "à remporter une victoire utile sur les non-engagés et à éviter de se laisser déborder par une tendance abusive des jeunes Etats à régenter les Nations Unies". Le même journal poursuit: "L'Occident risque d'apparaître maintenant comme l'unique adversaire du rapprochement au sommet."

27. Après ce vote, qui pourra penser sérieusement qu'on veuille véritablement la détente? L'objet de notre amertume est là et pas ailleurs, car, plus que toute autre chose, la détente est nécessaire à notre développement, à notre construction nationale, à la réussite de notre planification, en un mot à l'élévation du niveau de vie de nos masses populaires. La guerre froide nous tue deux fois, a dit ici un orateur. La guerre froide est source de misères qui tuent à petit feu, avant que ne vienne la guerre tout court.

28. Autre sujet d'amertume pour nous: le rejet de la discussion du problème de l'admission de la République populaire de Chine. Oui, la Chine populaire. Ce rejet, par l'Assemblée générale, de 650 millions de Chinois que ne peuvent valablement représenter les délégués de quelques fies occupées par les hommes de Tchang Kai-shek, constitue un scandale, une aberration de portée historique que l'Assemblée, pour son prestige, n'aurait pas dû cautionner. Le neutralisme vraiment neutre et vraiment positif implique la défense de la vérité et de la justice, et ses partisans doivent rester à égale distance des passions des deux blocs. Des pays de moins de 400.000 habitants qui ont une structure économique et sociale infiniment moins développée que celle de la Chine populaire sont représentés dans cette enceinte. Un représentant de l'un de ces petits pays a mis l'accent sur le fait que le nombre n'était pas un critère valable de représentativité; il a parlé de la valeur des hommes. Aurait-il la prétention d'insinuer qu'un ressortissant de son pays a plus de valeur qu'un Chinois, qu'un homme du pays de Confucius, qui a un passé de civilisation plusieurs fois millénaire qu'il a su transcender par l'apport d'un humanisme nouveau édifié par plus de 30 années de lutte révolutionnaire?

29. Si on affirme que les nations sont égales en valeur, cela signifie qu'elles le sont au regard des droits imprescriptibles attachés à leur souveraineté nationale et à leur intégrité territoriale. L'absence de la République populaire de Chine donne raison à ceux, de plus en plus nombreux, qui parlent de nations désunies, et si l'Assemblée, pour des raisons partisans d'idéologie, ne fait pas droit à la légitime

aspiration d'un grand pays, il est inutile de parler de désarmement et de paix.

30. Antinomie flagrante: avant-hier, la même Assemblée qui a rejeté l'inscription de la question chinoise a retenu celle du Tibet, région qui fait partie de la République populaire de Chine, comme si une décision de l'Assemblée au sujet du Tibet pouvait lier la Chine populaire, qui n'est pas membre de l'ONU, à moins qu'on ne demande aux hommes de Tchang Kai-shek, à ceux de Taïwan, de Quemoy et de Matsu d'aller libérer le pays du Dalai-Lama.

31. Comble d'ironie, à moins qu'il ne s'agisse d'une tragi-comédie, on inscrit la question de Hongrie en présence des représentants mandatés par le gouvernement en exercice, le gouvernement légal de la République populaire hongroise. Au cours de deux années pendant lesquelles j'ai participé aux réunions de l'Organisation internationale du Travail, j'ai assisté aux mêmes variations sur le même thème. Là encore, on met à rude épreuve les partisans du neutralisme positif que l'on voudrait, contre leur gré, engager dans la lutte opposant deux idéologies. Là encore, nous allons risquer de provoquer les fureurs des bons apôtres en affirmant hautement, au nom du droit et de la justice, que les problèmes intérieurs des Etats, les régimes des Etats Membres, sont l'affaire des nationaux de ces pays et d'eux seuls.

32. Si les membres de l'Assemblée veulent cependant que l'on discute du régime intérieur de chaque pays, désirent-ils que je propose, au nom de la morale et du droit, d'expulser de l'Assemblée les représentants ici présents de tous les pays qui ont un régime fasciste, qui étranglent les libertés politiques et syndicales, qui ont érigé le racisme en système ou en méthode de gouvernement, tous les pays dont les gouvernements sont issus d'une révolution sanglante ou d'une insurrection armée? L'Organisation des Nations Unies courrait de tels risques de contraction, sinon de dislocation, qu'une telle proposition ne risque pas d'être faite.

33. Des gens malintentionnés ne manqueront pas de nous accuser, à l'occasion de nos votes, d'avoir osé, quelques jours après notre admission, prendre position sur des questions aussi brillantes, grevées de tant de passion. Mais c'est précisément à propos de ces questions qu'on doit évoquer la souveraineté nationale et l'égalité entre grandes et petites nations. En toute occasion, les représentants de la République du Mali voteront selon le droit et la justice, et conformément aux intérêts bien compris des masses populaires du Mali et de l'Afrique.

34. C'est avec le même souci de défendre le droit des peuples et la justice que nous aborderons le problème du Congo, qui est au centre des préoccupations des Etats africains. Ce douloureux problème nous est familier à deux points de vue. D'abord, à la demande des Nations Unies, nous avons envoyé au Congo le meilleur de nos troupes, parce qu'il s'agissait de défendre la jeune indépendance nationale d'un Etat africain et de défendre son intégrité territoriale contre le pire des colonialismes. A ce point de vue, le Mali, qui a failli connaître un nouveau Katanga, est bien informé des méthodes colonialistes de sécession et de reconquête coloniale consistant pour le colonisateur à conserver ce qu'il croit être le bon morceau pour perpétuer sa domination et conserver les privilèges de l'exploit-

tation éhontée des ressources que lui fournissait tel territoire avant son accession à la souveraineté nationale.

35. Le procès du colonialisme belge a été suffisamment fait, et le verdict le condamnant sans appel, pièces en main, a été prononcé par tous les gouvernements et tous les peuples épris de paix et de liberté. Des orateurs ont démontré de façon irréfutable le caractère de guerre de reconquête coloniale entreprise par les Belges une semaine après la proclamation de l'indépendance du Congo. Les arguties tendant à faire croire que la Belgique ne pouvait pas octroyer l'indépendance à ce pays et la remettre en cause aussitôt ne résistent pas à l'analyse et aux faits. Nous sommes habitués à voir les colonialistes retirer d'une main ce qu'ils donnent de l'autre. Chacun sait, d'autre part, que l'affirmation de la Belgique selon laquelle elle aurait pu maintenir le Congo sous sa domination plutôt que de se livrer à un simulacre d'octroi d'indépendance n'est qu'une sottise vanité. D'abord, l'indépendance n'est jamais octroyée par le pays dominant; elle est le fruit de la lutte des masses populaires, que cette lutte soit pacifique et menée par la voie parlementaire, qu'il s'agisse de l'action organisée des partis de masse et des organisations syndicales de travailleurs, ou que cette lutte soit le résultat de l'insurrection armée du peuple uni derrière son avant-garde organisée. Et c'est sous la pression du développement de l'action révolutionnaire des masses que le roi Baudouin a fait le geste d'octroyer l'indépendance, ce qui d'ailleurs était tout à son honneur, mais il l'a fait bon gré mal gré, car nulle force, nulle coalition impérialiste n'aurait pu s'opposer à la volonté populaire au Congo.

36. Donner et retenir ne vaut. Et le fait qu'on ait eu recours à la sécession au Katanga, à des Tshombé, Mobutu et autres Kasa-Vubu, ou à tous autres fantoches et agents stipendiés du colonialisme, ne pourra que freiner l'organisation du jeune Etat. Aucune agression ne pourra rétablir les anciens privilèges des trusts coloniaux belges et de leurs alliés qui se sont rués sur le Katanga, province la plus riche de l'Etat du Congo. Je ne m'étendrai pas sur les péripéties de l'avènement des "casques bleus"; je ne m'étendrai même pas sur l'utilisation qu'on a fait ou voulu faire des troupes des Nations Unies. Ce qui est certain, c'est qu'on a voulu liquider le gouvernement central et son chef Lumumba, seul dépositaire des pouvoirs de la République. Des orateurs, avant moi, ont démontré que la loi fondamentale inspirée du système belge ne reconnaît aucun pouvoir au chef de l'Etat.

37. Nous ne perdrons donc pas notre temps à discuter et à faire de l'exégèse avec ceux qui, au mépris de la légalité, du droit et de la justice, veulent se servir des troupes des Nations Unies pour régler de mauvais comptes avec le gouvernement central, qu'ils veulent doter d'un chef à leur goût, d'une marionnette qu'ils n'auront aucune difficulté à plier aux desseins impérialistes. Donc, sans autre forme de procès, il faut que tous ensemble, représentants des nations libres du monde, nous prenions sans délai la seule décision pouvant orienter dans un sens favorable le conflit congolais: rétablir l'autorité du gouvernement central démocratiquement élu par le Parlement, l'aider à consolider ses structures administratives, mettre à sa disposition

les moyens nécessaires coordonnés et adéquats, et l'aider à promouvoir l'édification économique du pays en rétablissant son unité compromise par la méthode colonialiste bien connue: "Diviser, afin de régner."

38. Nous approuvons sans réserve la proposition faite par le Président de la Guinée [A/L.319], tendant à admettre provisoirement au sein de l'Assemblée, et conformément à son règlement intérieur, les représentants légalement mandatés par le Gouvernement central congolais.

39. Nous avons signalé, dans notre discours de réception, une tentative du type congolais perpétrée contre l'ex-Fédération du Mali par les colonialistes français — en réalité, un ersatz de "katanganisation" qui consiste à éliminer et à vouloir isoler l'ex-République soudanaise, aujourd'hui République du Mali, dont les positions révolutionnaires, face à la décolonisation, face au problème algérien, face au problème du regroupement en Afrique, n'étaient pas du goût des gouvernants français.

40. Le complot, de pur style colonialiste, qui a invoqué le prétexte du coup d'Etat imaginaire du président Modibo Keita, n'a trompé personne d'autre que ses auteurs parisiens, car c'est bien un journal français, Aux Ecoutes, qui a écrit noir sur blanc qu'un chef d'Etat africain non malien avait annoncé à l'un de ses rédacteurs, 15 jours avant le complot, que la Fédération du Mali allait éclater. Prédiction d'ailleurs réalisée dans les délais indiqués.

41. Grâce à la maturité des dirigeants politiques maliens, les colonialistes n'ont pas eu leur deuxième "opération Congo". Les incidents de frontière et les représailles exercées contre les nationaux de la République du Mali, qui sont dépouillés de leurs biens et jetés sans ressources à la frontière soudanaise — faits connus, et signalés au Secrétaire général de l'ONU — toutes ces provocations n'entraîneront pas le peuple pacifique et courageux du Mali dans la voie d'une lutte fratricide avec le peuple sénégalais, aussi attaché que nous à la défense des valeurs africaines de progrès. Les colonialistes, dans un avenir assez proche, en seront pour leurs frais. Ils apprendront à leurs dépens la réalité de la désintégration du système colonial et sauront que l'on ne marche pas, au Congo, en ex-Fédération du Mali ou ailleurs, à contre-courant de l'histoire.

42. Je vais maintenant aborder le problème algérien. Pour urgent que soit le problème congolais, la guerre colonialiste d'Algérie, qui est, depuis bientôt sept ans, le cancer de l'ensemble français, est la préoccupation dominante des anticolonialistes de tous les pays. Seule guerre actuelle dans le monde — l'hypocrisie de la pacification ne trompe plus personne — cette lutte de libération du peuple algérien du joug colonial doit cesser. Les peuples et les gouvernements épris de paix et de liberté, en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe, ne doivent plus se contenter de dire: "Il faut que cela cesse", en invoquant la négociation, l'autodétermination, l'Algérie algérienne et tout le verbiage gaulliste qui, d'atermolements en tergiversations, escompte un illusoire pourrissement de la "sale guerre", qui a mérité son nom, et une victoire à la Pyrrhus, après sept ans de lutte héroïque des combattants algériens, dont l'arsenal et l'expérience du combat se fortifient chaque jour davantage.

43. Les peuples épris de paix et de liberté peuvent et doivent imposer sans délai le cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum sous le contrôle de l'ONU. L'Organisation — et c'est son rôle — peut et doit immédiatement prendre les décisions qui s'imposent. Elle est l'assemblée des nations — y compris la France — et ne peut être bravée davantage par le défi du général de Gaulle, au mépris de la mort, chaque jour, de centaines de jeunes combattants algériens et français. Le génocide est délibéré lorsque, les voies et moyens de la fin du conflit définis, on refuse d'appliquer l'autodétermination, c'est-à-dire de négocier avec ceux qui se battent — les vrais et seuls interlocuteurs possibles — les conditions du cessez-le-feu, après lequel la parole sera donnée au peuple algérien. Le thème hypocrite et suranné d'"Algérie française" n'appartient plus qu'aux éléments fascistes. Il ne peut y avoir d'Algérie française, pas plus qu'il n'y a de Soudan français, de Guinée française, portugaise ou espagnole, de Congo belge ou français. Les épithètes dont on a affublé les colonies ne procédaient que du seul complexe de puissance des colonisateurs. L'existence de la minorité française d'Algérie ne peut faire que la partie se substitue au tout. Après la libération, les Algériens, devenus maîtres de leur pays et de leur destin, trouveront une solution démocratique à ce problème, qui a été résolu dans maintes nations libres.

44. La délégation de la République du Mali votera donc en faveur de toute proposition tendant à mettre fin à la guerre colonialiste d'Algérie, à organiser un référendum sous le contrôle de l'ONU et à fixer le calendrier de ces opérations.

45. Autant nous souscrivons à cette solution — la seule efficace — autant nous condamnons des entreprises isolées de médiation par des leaders africains qui ne se sont pas particulièrement distingués par leur action et leur aide au peuple algérien dans sa lutte contre l'arbitraire colonial. Pourquoi préférerait-on la médiation d'Africains au sud du Sahara — formule chère au colonialisme lorsqu'il s'agit de faire de la division ou de la diversion — à celles combien logiques, du roi Mohammed V et du président Bourguiba, leaders du Maghreb, dont les pays ont un destin solidaire de celui de l'Algérie?

46. A notre avis, le destin historique de la solidarité africaine se joue et se jouera à l'Organisation des Nations Unies. La pierre de touche de notre solidarité, de notre dignité africaine, c'est le problème algérien. Je suis sûr qu'hier comme aujourd'hui et comme demain, la dignité africaine sera sauve.

47. Afin de discréditer le Mali pour ses prises de position en faveur du peuple algérien, des stratèges du Ministère français de la défense ont imaginé — à moins qu'il ne s'agisse de songes creux — l'axe Conakry-Bamako-Sahara, par lequel la Guinée et le Mali apporteraient leur aide au Front de libération nationale. Prétexte à intervention au niveau de la frontière saharienne de mon pays, longue de près de 1.500 kilomètres, la légende rocambolesque de la "frange saharienne" n'existe que dans l'imagination des activistes français qui ne doivent pas ignorer que la Guinée et le Mali, pays sous-développés où le colonialisme n'a rien laissé ou presque, ne peuvent affronter les problèmes d'organisation, de transports — transports aériens surtout — et de matériel que pose la traversée de milliers de kilo-

mètres de Sahara, dans sa partie la plus aride, le Tanezrouft. Ces moyens eussent-ils existé en République du Mali et en Guinée que la guerre d'extermination colonialiste d'Algérie aurait été terminée il y a des années.

48. Je m'étais promis de parler de l'Afrique du Sud, du problème de l'"apartheid". La discrimination raciale en Afrique du Sud est une des plaies de notre continent et s'apparente à la guerre d'Algérie par le fait que les divers gouvernements racistes et fascistes de ce pays, depuis celui de Smuts jusqu'à celui de Malan — c'est-à-dire depuis toujours — continuent d'opposer un défi et une morgue insolente aux sentiments des gens civilisés des nations libres du monde. Le monde noir, tous les gens de couleur, doivent être sauvés du péril racial en Afrique du Sud. L'"apartheid", comme d'autres l'ont dit avant moi, est la grande honte du siècle. L'Assemblée, là aussi, doit envisager des solutions pratiques, fixer le calendrier de libération des gens de couleur en Union sud-africaine, afin que cesse la barbarie dans cette région d'Afrique. L'Union sud-africaine, qui se moque des méthodes de rétorsion économique et de sa mise au ban des nations, doit subir, si elle s'obstine — et c'est le cas — l'intervention des forces de l'ONU.

49. Je parlerai maintenant de la fin du colonialisme. La quinzième session de l'Assemblée générale, qu'on a appelée "la session de l'Afrique", doit effectivement prendre des mesures pratiques pour la liquidation complète du système colonial. Aussi le Mali votera-t-il en faveur de tout projet de résolution fixant un calendrier pour la fin du colonialisme dans les régions du globe encore sous sa domination. Le pays de Jomo Kenyatta, de Tom Mboya, tous les pays de l'Afrique occidentale, de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale doivent devenir, à bref délai, des pays indépendants de toute domination étrangère. Les hommes des territoires sous domination portugaise doivent voir briser leurs chaînes; l'hypocrisie de la fausse assimilation, des "Portugais" des colonies ne doit en rien freiner l'œuvre de libération qu'accomplissent les Nations Unies.

50. Un autre grand problème dont on a beaucoup parlé, c'est l'aide aux pays sous-développés. C'est la grande hypocrisie, sinon du siècle, du moins de l'après-guerre. Excellente œuvre de solidarité humaine, qui pourrait renforcer la stabilité et les chances de paix dans le monde en supprimant la faim dans le tiers monde, à condition que les pays industriellement développés ne présentent pas cette aide comme une charité, comme un exutoire aux excédents de la crise de surproduction ou, plus exactement, de la crise de sous-consommation, qui est le lot de la plupart des pays hautement développés. Les excédents suppriment provisoirement — et donc de façon illusoire — la faim du tiers monde, mais ne mettent pas à sa disposition un instrument de développement économique permettant de transformer les structures coloniales et de favoriser une véritable élévation du niveau de vie du peuple. Sous cette forme l'aide n'est rien de plus qu'une charité; elle porte atteinte à la dignité de celui qui la reçoit.

51. L'aide ne doit pas non plus être un instrument de chantage qui doit décider de l'attitude des pays non engagés, décider de l'automatisme des votes en faveur de tel ou tel pays ou bloc. Tant que l'aide

n'est pas un facteur décisif de développement économique véritable, elle est néfaste. Des exemples récents devraient inciter les nations en voie de développement à beaucoup de prudence, pour éviter que l'aide ne conduise à l'esclavage économique, qui n'est que l'esclavage tout court.

52. Je terminerai par le désarmement, parce que c'est la question fondamentale. La République du Mali, petit pays à développer, issu de la nuit du colonialisme, a besoin de paix pour réaliser sa construction nationale, forger les instruments d'une économie planifiée, consolider à l'intérieur comme à l'extérieur son indépendance, sauvegarder sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale. C'est pourquoi le Mali est un partisan résolu du désarmement général et complet, et d'un contrôle généralisé des armements, y compris les lance-pierres, pour donner satisfaction aux fanatiques de la paix. Les dangers de la course aux armements, de la guerre froide et les préjudices certains qu'ils portent à l'économie des pays en voie de développement sont suffisamment connus de tous. C'est pourquoi le Mali, partisan de la paix et de la coexistence pacifique entre tous les pays, quels que soient leurs systèmes économiques et politiques, s'associera à tous efforts faits pour amener les grandes puissances à un désarmement complet et contrôlé, facteur décisif de détente et de paix.

53. J'ai déclaré le 21 juin 1960, devant la Conférence internationale du travail, réunie à Genève:

"L'indépendance n'est qu'un moyen — un moyen majeur, mais un moyen seulement — pour atteindre le but d'une politique digne de ce nom, qui est l'élévation du niveau de vie et de culture des citoyens. Notre politique sera fondée sur la fraternité et la solidarité des peuples... Mais cette solidarité s'exercera envers tous les Etats du continent africain. La politique extérieure du Mali sera fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité nationale de chaque Etat, sur la coopération internationale et sur la paix. Au Mali, nous ne sommes pas de ceux qui tournent le dos à la coopération internationale, tout en la prêchant coram populo."

J'ai ajouté:

"Le Mali, a-t-on dit, est né de ses cendres. L'objet premier de notre politique est l'édification d'une grande nation négro-africaine... dont la Fédération du Mali est le noyau ^{1/}."

Ces paroles sont encore plus vraies aujourd'hui après l'entrée massive de nos Etats dans l'arène internationale et les perspectives exaltantes de décolonisation, de la fin du colonialisme dans le monde.

54. Notre vœu le plus ardent, pour conclure, est que l'indépendance de l'Afrique, l'unité et la solidarité de l'Afrique se fassent dans le respect mutuel des peuples et des nations, au service de l'homme, dans la dignité. C'est à ce prix que l'Afrique aura apporté sa contribution à la civilisation de l'universel.

M. Fekni (Libye), vice-président, prend la présidence.

55. M. UNDEN (Suède) [traduit de l'anglais]: De nombreux orateurs ont dit, au cours de la discussion

^{1/} Voir Comptes rendus des travaux de la Conférence internationale du travail, quarante-quatrième session, 27ème séance.

générale, combien ils appréciaient les mesures prises par le Conseil de sécurité pour venir en aide à la République du Congo (Léopoldville) lorsque ce nouvel Etat, peu après la proclamation de son indépendance, a été menacé par des troubles intérieurs et une paralysie quasi générale de sa vie politique et économique. Bien des orateurs ont également fait l'éloge chaleureux du Secrétaire général pour l'énergie, la compétence et l'impartialité avec lesquelles il s'est acquitté des tâches que lui avait confiées le Conseil de sécurité. Au nom du Gouvernement suédois, je m'associe à ces avis exprimés au sujet de l'action des Nations Unies au Congo. Je tiens aussi à exprimer l'espoir sincère qu'il sera possible de poursuivre cette action avec succès en dépit des difficultés considérables à surmonter. Je fonde cet espoir, notamment, sur l'expérience très favorable que nous avons eue de la compétence et de l'aptitude à prendre des initiatives dont ont fait preuve jusqu'ici le Secrétaire général et ses collaborateurs, non seulement au Congo mais en de précédentes occasions. Les efforts du Secrétaire général ont été facilités du fait de la position indépendante que la Charte lui confère pour l'exécution de tâches qui lui sont confiées par les organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies.

56. Il ne semblait pas, tout d'abord, que le problème du Congo fût de nature à soulever des difficultés spéciales. Cependant, il est devenu extrêmement controversé. Il est passé au premier plan de toutes les activités de l'ONU et retient maintenant l'attention du monde entier. La première intervention du Conseil de sécurité répondait au désir général de venir en aide à un nouvel Etat. Il s'agissait là, semblait-il, d'un cas où la coopération dans le cadre de la Charte, paraissait possible puisque cette coopération reposait sur l'intérêt commun des grandes puissances à éviter que cette importante région ne fût divisée par des rivalités de blocs. La République du Congo n'appartenait pas aux régions du monde comprises dans les blocs constitués par les grandes puissances. L'action entreprise par l'ONU devait être purement locale. Par ailleurs, on pensait généralement que les risques de complications seraient beaucoup plus grands si l'ONU demeurait passive devant les événements qui se déroulaient au Congo. On pouvait craindre que les chefs politiques rivaux du pays ne fassent appel à l'aide de puissances étrangères, ce qui pouvait aboutir à ce que des troupes étrangères soient amenées à se faire face sur le sol congolais.

57. Malheureusement, malgré les décisions unanimes du Conseil de sécurité touchant l'action des Nations Unies au Congo, des divergences de vues se sont peu à peu fait jour en ce qui concerne non seulement certaines des mesures prises, mais aussi l'ensemble même des opérations et le rôle que l'ONU était censée jouer à cet égard. Il semble qu'au bout de quelque temps la question soit devenue un problème de politique internationale de toute première importance et que la situation créée ait été exactement celle que les Nations Unies avaient cherché à éviter.

58. Toutefois, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, a été en mesure de convenir que l'opération des Nations Unies devait être poursuivie conformément à la politique arrêtée par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Il est particulièrement important que de nombreux Etats africains aient reconnu l'avantage qu'avait la

République du Congo à recevoir une assistance internationale par l'intermédiaire de l'ONU.

59. Les points de vue peuvent différer quant à l'opportunité de certaines mesures, et l'on peut estimer qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas mener telle ou telle action au Congo. Il m'est impossible d'examiner de tels problèmes, qu'on ne saurait traiter sans une connaissance approfondie des conditions locales. Je me contenterai donc de dire quelques mots sur certaines questions controversées de caractère plus général.

60. Une des causes de troubles et de mécontentement a été l'apparition d'un mouvement séparatiste dans la province du Katanga. Il ne fait toutefois aucun doute que ce mouvement séparatiste a été énergiquement condamné et contrecarré par le Gouvernement central de la République du Congo, par la grande majorité des gouvernements des autres Etats africains, par le Conseil de sécurité et par le Secrétaire général. Il est vrai que des milieux belges ayant des intérêts au Katanga ont exercé une influence dans le sens contraire, mais celle-ci ne peut à la longue l'emporter sur l'opposition ferme et générale à la sécession de cette province. Les critiques adressées au Secrétaire général, à qui l'on a reproché de ne pas s'être employé assez énergiquement à assurer le retrait des troupes belges, ne résistent pas devant les faits et les documents. Les fonctionnaires internationaux qui, dans des conditions difficiles, doivent appliquer les directives données par le Conseil de sécurité en termes généraux sont en droit de s'attendre que nous ayons foi en leurs bonnes intentions.

61. L'attitude à prendre envers les chefs politiques rivaux qui ont prétendu représenter le Gouvernement légitime du Congo est une autre source de conflit. Dans le domaine international, nous connaissons tous le dilemme qui se pose aux gouvernements étrangers lorsque, à la suite d'un coup d'Etat ou d'une rébellion dans un pays, aucun des chefs rivaux n'a réussi à se rendre totalement maître du pouvoir. Généralement, en pareil cas, les autres Etats attendent que la situation s'éclaircisse pour reconnaître un nouveau gouvernement. Toutefois, pour sauvegarder des intérêts importants et protéger ses ressortissants, un gouvernement peut être obligé par les circonstances à établir des relations de fait avec l'autorité qui exerce son contrôle sur une partie du pays et peut-être aussi avec les autorités relevant de différents gouvernements. Autant que je puisse en juger, le Secrétaire général a suivi cette pratique diplomatique lorsque deux ou plusieurs autorités ont prétendu être le gouvernement central. Il a agi ainsi dans l'intérêt de la population intéressée, sans pour cela prendre parti en faveur de l'une ou l'autre des autorités en cause. Je n'ai guère besoin de souligner à quel point des situations de ce genre peuvent être embarrassantes pour des Etats étrangers, qu'elles placent devant des problèmes parfois très difficiles à résoudre. De fait, il n'y a rien de surprenant à ce que, dans des cas exceptionnels, les mesures prises deviennent une source de malentendus.

62. Peut-on dire, toutefois, que l'un quelconque de ces conflits soit de nature telle qu'il constitue une raison valable d'empêcher les Etats Membres de l'ONU de collaborer à une action entreprise pour venir en aide au Congo? Sommes-nous les témoins d'un conflit d'intérêts entre quelques grandes puis-

sances et faut-il qu'une action entreprise par les Nations Unies pour venir en aide au Congo aboutisse à une prise de position en faveur de l'une des parties à la guerre froide?

63. Certaines déclarations semblent parfois laisser entendre qu'il est normal que la République du Congo soit l'enjeu d'une rivalité de puissance entre divers groupes d'Etats. Il serait admis que les intérêts des puissances occidentales et ceux du bloc oriental doivent nécessairement s'opposer. De fait, à cet égard, on a parlé d'un bloc d'Etats neutres comme si la non-allégeance aux deux groupes d'Etats suffisait à donner aux premiers l'apparence d'un bloc homogène ayant ses propres intérêts au Congo. Quoi qu'il en soit, la Suède ne se considère pas comme appartenant à un bloc neutre. La Suède, pour sa part, ne s'attend à retirer ni avantages ni inconvénients de sa participation à l'opération d'aide au Congo.

64. Nous souhaitons cependant très sincèrement que la population du Congo qui vient d'accéder à l'indépendance politique soit en mesure de résoudre les nouveaux problèmes qui se posent à elle, d'élever son niveau de vie, d'ériger un système juridique ordonné et de mettre au point une culture spirituelle. Nous espérons aussi sincèrement que le Congo ne sera pas à l'avenir le théâtre d'une compétition entre d'autres puissances cherchant à exercer leur influence sur ce pays.

65. On a dit que le Secrétaire général, qui a pour tâche d'exécuter les décisions des Nations Unies, agira nécessairement d'une manière favorable aux intérêts d'un groupe d'Etats et au détriment de ceux d'autres Etats. C'est là, sans doute, l'expression d'une conception dogmatique et quelque peu dépassée de la doctrine communiste sur la lutte des classes. J'estime cependant que l'assistance collective fournie à la République du Congo, dans le cadre de l'ONU, est pleinement conforme au principe de la coexistence pacifique, si souvent et si éloquemment défendu par le chef du Gouvernement soviétique.

66. Lorsque le Gouvernement suédois a décidé d'accéder à la demande que lui avait faite le Secrétaire général d'envoyer un contingent militaire, il a fondé sa décision, notamment, sur les renseignements reçus quant aux droits, devoirs et tâches de ce contingent. La Force des Nations Unies devait être stationnée au Congo sur la demande du gouvernement de ce pays. La Force devait être placée sous le commandement exclusif des Nations Unies et ne devait pas être autorisée à participer à un conflit interne. L'opération des Nations Unies devait être entièrement distincte de toute activité entreprise par des autorités nationales. Le Secrétaire général s'est également référé aux principes précédemment établis touchant les forces internationales placées à la disposition de l'ONU. Les unités internationales ne devaient servir ni à imposer aucune solution politique des problèmes non réglés, ni à influencer l'équilibre politique décisif pour une telle solution. Ces unités n'étaient autorisées à agir qu'en cas de légitime défense. Les hommes engagés dans l'opération ne devaient jamais prendre l'initiative du recours à la force armée, mais avaient le droit de répondre par la force à une attaque armée, notamment aux tentatives de recours à la force faites pour les obliger à abandonner des positions qu'ils occupaient sur l'ordre de leurs chefs. En somme, il ne s'agissait pas d'une force militaire destinée à combattre, mais d'une force de police dont les tâches

devaient être analogues à celles des forces de l'ONU créées lors de la crise de Suez en 1956 et des événements du Liban en 1958.

67. Etant donné ces règles concernant les tâches et les devoirs des forces militaires, il était naturel et parfaitement conforme à la politique suédoise de neutralité que notre pays participe à l'opération des Nations Unies au Congo.

68. On a dit dans certains milieux que les forces de l'ONU auraient dû être placées à la disposition du Gouvernement de la République du Congo, ou que ce gouvernement aurait dû avoir la faculté de faire appel à elles pour résoudre des conflits politiques internes. Le Gouvernement suédois ne peut partager ce point de vue. Une intervention dans les affaires intérieures du Congo pourrait, du point de vue politique, aisément aboutir à une extension des désordres et à des conflits entre Etats Membres de l'ONU. Le Secrétaire général a rappelé au Conseil de sécurité les principes directeurs de l'aide militaire que les Nations Unies peuvent accorder dans ce cas, et ces principes n'ont soulevé aucune objection de la part du Conseil de sécurité. Il va sans dire qu'on peut parfois éprouver quelque incertitude quant à l'ampleur de l'autorité et de la liberté d'action des forces militaires. Des erreurs sont possibles, et des accidents peuvent se produire. Toutefois, il n'est pas raisonnable de douter, de ce fait, de l'objectivité et des bonnes intentions de ceux à qui incombe la responsabilité. Il est de la plus haute importance qu'il ne puisse y avoir le moindre doute quant aux fonctions que les forces des Nations Unies ont pour mission de remplir. L'expérience déjà acquise précédemment lors des deux occasions que j'ai mentionnées, quand des forces de police ont été organisées et mises au service de l'ONU, peut servir à préciser les fonctions de ces forces.

69. Je voudrais en venir maintenant au problème du désarmement et souligner tout d'abord que les grandes puissances sont d'accord sur la possibilité d'un désarmement et sur la nécessité de poursuivre les négociations. Dans son récent discours devant l'Assemblée, le président Eisenhower a dit:

"Certains de ceux qui ont suivi de près les nombreuses négociations infructueuses qui ont eu lieu sur le désarmement depuis la guerre ont tendance à adopter une attitude désabusée, à juger par avance qu'il s'agit là d'une tâche impossible. Telle n'est pas l'attitude des Etats-Unis." [868ème séance, par. 73.]

70. Pour sa part, le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique a déclaré [869ème séance] que le désarmement était le problème le plus urgent auquel l'Assemblée ait à faire face.

71. Je voudrais dire aussi à quel point ma délégation est heureuse que la Conférence des trois puissances^{2/} poursuite à Genève ses délibérations sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et que des progrès considérables aient été réalisés récemment. C'est là le seul aspect reconfortant pour ce qui est du désarmement. Il semble qu'on puisse réellement espérer que les trois puissances aboutiront sous peu à Genève à un accord touchant la fin des essais. Pareil accord non seulement serait très

^{2/} Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, ouverte le 31 octobre 1958.

important en lui-même, mais encore ferait beaucoup pour amener les grandes puissances à tenter de parvenir à un accord sur la production d'armes nucléaires et d'armes de type classique. De toute évidence, un accord entre les trois Etats devra être accepté par les autres Etats pour avoir toute l'efficacité voulue.

72. Je voudrais également souligner la proposition intéressante récemment faite par les Etats-Unis en ce qui concerne l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires. Dans sa déclaration devant l'Assemblée, le président Eisenhower a dit:

"Si l'URSS accepte la cessation de la production de matières fissiles à des fins militaires, on pourra fermer sur-le-champ certaines installations de production. Les Etats-Unis seraient disposés à procéder au même rythme que l'URSS à la fermeture des grandes usines de production de matières fissiles, l'une après l'autre, sous inspection et vérification internationales." [868ème séance, par. 71.]

73. La création, l'année dernière, du Comité des dix puissances sur le désarmement, chargé de poursuivre les efforts en vue de résoudre les nombreux problèmes épineux posés par le désarmement, n'a pas été sans avantages. Au mois de juin dernier, les grandes puissances membres de ce comité ont présenté de nouvelles versions de leurs programmes respectifs, contribuant ainsi à préciser les divergences qui existent entre ces programmes — divergences qui, soit dit en passant, sont assez considérables. Le Gouvernement soviétique a présenté un programme révisé [A/4505] le 23 septembre 1960. Une étude des programmes nous permet de reconnaître, d'autre part, qu'il existe entre eux certains points d'accord qui ne sont pas sans importance.

74. Parmi les aspects des programmes qui paraissent présenter certaines similitudes, je voudrais en signaler trois, mentionnés par le représentant du Canada au Comité des dix puissances:

"i) Le désarmement doit être effectué par étapes;

"ii) A aucune étape du désarmement, aucun Etat ou groupe d'Etats ne doit bénéficier d'un avantage militaire par rapport à d'autres Etats;

"iii) Les mesures de désarmement doivent être équilibrées, telles, par exemple, les mesures de désarmement nucléaire et les mesures de désarmement classique^{3/}."

Selon le représentant du Canada au Comité des dix puissances, ces trois principes avaient été acceptés par tous les représentants au Comité.

75. Je voudrais insister plus particulièrement sur l'importance du deuxième principe. La réduction des armements devrait se faire de telle manière qu'il n'en résulte aucun déséquilibre dans la puissance militaire des antagonistes éventuels. Et c'est là que réside l'une des principales difficultés. Mais il n'est certainement pas techniquement impossible de veiller, lors de l'élaboration du plan, à ce qu'aucune des parties ne soit favorisée par l'ordre dans lequel les opérations de désarmement se dérouleront.

76. Le Gouvernement suédois estime qu'une dépolitisation des études préparatoires — qui sont de toute manière indispensables — pourrait faciliter un progrès vers le but commun, qui est le désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Nous savons tous que chaque mesure importante prise à cette fin exige un acte de volonté politique, une décision politique. Toutefois, après bien des années de discussion sur le désarmement au sein de divers organes, il ne semble plus nécessaire de consacrer encore beaucoup de temps aux débats généraux portant sur l'ensemble des questions en cause, tant qu'un certain nombre de problèmes essentiellement techniques n'auront pas été définis et précisés par des experts. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ont déjà insisté sur cette idée.

77. Les trois programmes présentés respectivement cette année par les Gouvernements du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et des Etats-Unis envisagent tous la convocation d'une conférence générale sur le désarmement à un stade précis des délibérations au sein de l'organe de désarmement. Toutefois, si l'on veut avoir la moindre chance d'aboutir, dans un délai raisonnable, à des résultats positifs lors d'une conférence de cette nature, il faudra que des experts procèdent à des examens complets avant que la conférence ne soit réunie. Le Gouvernement suédois juge souhaitable que l'Assemblée générale donne au Comité des dix puissances des directives en vue d'une rationalisation des travaux. Il ne devrait pas être impossible d'aboutir à un accord touchant la création de groupes d'experts ayant chacun pour tâche d'examiner un problème précis et important dans le domaine du désarmement.

78. Les arguments que je viens d'exposer ont déjà été avancés l'année dernière par le représentant de la France, M. Jules Moch, qui, le 22 octobre 1959, a déclaré devant la Première Commission:

"Renvoyons le tout au Comité de Genève. Rappelons-lui aussi, sans insister sur un passé décevant, la valeur des travaux d'experts. Dès 1957, j'ai suggéré à Londres de confier à de tels groupes l'étude technique de problèmes délimités. Ici même, l'an dernier, j'ai proposé d'appliquer cette procédure à la prévention des attaques par surprise, à l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, à l'étude des budgets de défense, à la réduction des effectifs et des armements, à l'utilisation de l'espace cosmique et aux procédés de contrôle de chacune de ces mesures^{4/}."

79. Ce sont là des exemples de questions dont M. Jules Moch était d'avis de confier l'examen à des groupes d'experts et on les retrouve aussi dans le programme du Royaume-Uni de mars 1960, où il est prévu qu'elles devraient être examinées au cours de la première étape du désarmement. Le programme du Royaume-Uni comprenait un autre sujet d'étude: "la structure d'une autorité internationale chargée de veiller à la paix dans un monde désarmé"; ce problème devrait toutefois, me semble-t-il, être remis à un stade ultérieur. Le programme soviétique prévoit pour la première étape une étude commune de certaines questions, à savoir des mesures qui devraient être mises en

^{3/} Voir Comptes rendus de la Conférence des dix puissances sur le désarmement, 46ème séance.

^{4/} Déclaration prononcée à la 1030ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus ne sont publiés que sous forme analytique.

œuvre pendant la deuxième étape et qui ont trait à la suspension de la production d'armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi qu'à la destruction des stocks existants d'armes de ce genre. Dans leur programme, les Etats-Unis déclarent qu'au cours de la négociation d'un traité sur le désarmement, le Comité des dix puissances devrait prévoir et effectuer les études techniques nécessaires en vue de l'élaboration de dispositions de contrôle efficaces pour les mesures à prendre lors de l'exécution du programme. Ces études fourniraient une base acceptable pour la mise en œuvre des mesures envisagées à chaque stade. Les Etats-Unis ajoutent que parmi les premières études devrait figurer un examen technique des mesures nécessaires à une vérification du contrôle, de la réduction et de l'élimination de catégories données de véhicules d'armes nucléaires, y compris les fusées, les aéronefs, les navires, les sous-marins et l'artillerie. Le programme des Etats-Unis recommande également une étude du système de contrôle, nécessaire à la suspension de la production de matières fissiles.

80. Ainsi donc, la nécessité de confier à des experts l'étude d'un certain nombre de problèmes est déjà envisagée dans les programmes existants soumis par l'Ouest et par l'Est. On pourrait facilement mentionner d'autres problèmes de ce genre.

81. De part et d'autre, on suggère la création d'une organisation de contrôle pour superviser l'application des diverses mesures visant à réduire les défenses militaires. Dans les programmes, l'ensemble du problème du contrôle n'est traité qu'en termes généraux et il pourrait donc fort bien être renvoyé à un groupe spécial d'experts.

82. Les véhicules d'armes nucléaires occupent une place importante dans les programmes de l'une et l'autre partie. L'idée de faire interdire indirectement mais efficacement les armes nucléaires, grâce à une interdiction des véhicules nucléaires, a été initialement émise par la France. Il conviendrait de procéder à une étude afin de déterminer quelles catégories de véhicules — artillerie, par exemple — devraient être considérées comme véhicules d'armes nucléaires. A ce propos, on peut se demander dans quelle mesure une interdiction ou une limitation de l'utilisation de véhicules d'armes nucléaires constitue une méthode entièrement nouvelle pour aborder la question du désarmement. Il semble que ce soit là un problème qui doit être examiné de plus près par un groupe d'experts.

83. Comme je l'ai déjà signalé, les deux programmes envisagent un désarmement progressif, c'est-à-dire en trois étapes. Selon la proposition présentée par les pays de l'Est, la première étape durerait de 12 à 18 mois; en revanche, la durée de cette première étape n'est pas fixée dans la proposition de l'Ouest, et celles de la deuxième et de la troisième étape ne sont prévues dans aucune des deux propositions. Toutefois, les auteurs des deux propositions soulignent que toutes les mesures relatives au désarmement devront être prises pendant des périodes très précisément définies.

84. Il importe au plus haut point de prévoir à quel moment seront exécutées les diverses mesures de désarmement lorsqu'on veut évaluer l'importance d'un programme. De fait, il n'est guère possible de comparer les programmes proposés s'ils ne sont

pas établis de telle manière qu'ils portent sur les mêmes périodes. Le Comité des dix puissances devrait donner aux différents groupes d'experts des directives sur ce point, sans, bien entendu, préjuger sa position définitive sur cette question. Donner de telles directives implique une décision politique, mais une décision qui n'a pour but que de servir d'hypothèse aux études techniques. Si la première étape est, par exemple, fixée à cinq ans, la tâche du groupe d'experts sera de déterminer quelles décisions peuvent être prises et quelles mesures effectives peuvent être adoptées en l'espace de cinq ans.

85. C'est pourquoi je pense que le Comité des dix puissances, dont la composition pourrait être quelque peu modifiée et qui pourrait être rattaché à l'Organisation des Nations Unies, devrait commencer ses travaux en essayant de les organiser de manière que l'on puisse escompter des résultats dans les plus brefs délais possible. Avec l'aide du Secrétariat de l'ONU, le Comité des dix puissances devrait donc choisir, parmi l'ensemble complexe des problèmes du désarmement, les questions de caractère préliminaire que les experts pourraient et devraient examiner utilement sans que l'on perde de vue le but final. Je tiens en effet à souligner qu'il s'agirait de hâter et non de retarder l'aboutissement à un résultat. Ainsi, un nombre relativement grand de groupes d'experts pourraient travailler parallèlement et présenter des rapports au groupe principal. Certains de ces experts pourraient fort bien n'être ressortissants d'aucun des pays représentés au Comité des dix puissances.

86. A une procédure de ce genre on pourrait objecter que les difficultés qu'auraient les experts à se mettre d'accord sur des conclusions retarderaient l'achèvement des différentes études. Evidemment, on peut s'attendre que les experts adoptent parfois des points de vue politiques et qu'il y ait donc des antagonismes politiques au sein des groupes d'experts. Cela peut sans doute se produire. Toutefois, la procédure que j'ai préconisée permettrait malgré tout d'obtenir de meilleurs résultats que ceux auxquels on peut s'attendre si l'organe central examine directement la multitude des problèmes techniques en cause.

87. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a conclu le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée il y a quelques jours [877ème séance] en faisant observer que, d'après son expérience, il y a dans toutes les affaires humaines un danger de pessimisme excessif aussi bien qu'un danger d'optimisme trop grand. En l'état actuel des choses, j'ai peine à croire que les représentants à l'Assemblée risquent de se laisser aller à un optimisme trop grand. De toute évidence, M. Macmillan voulait avant tout nous mettre en garde contre un pessimisme exagéré; de fait, il me paraît naturel que les Membres de l'ONU prennent pour hypothèse de travail que le problème du désarmement, malgré les difficultés considérables qu'il soulève, n'appartient pas à la catégorie des problèmes insolubles. C'est sans nul doute dans cet esprit que l'Assemblée a adopté sa résolution [1378 (XIV)] de l'an dernier.

M. Boland (Irlande) reprend la présidence.

88. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: A ce stade de la discussion générale et après l'examen complet auquel l'Assemblée générale a procédé, ce n'est pas sans quelque hésitation que

je me hasarderai à formuler au nom de la délégation ceylanaise un certain nombre d'observations sur quelques-uns seulement des problèmes mondiaux qui sont pour nous tous d'un intérêt vital. Notre ordre du jour est chargé. Il comprend des questions importantes et fondamentales concernant la paix dans le monde, la sécurité et le bien-être politique, économique et social de tous les peuples représentés ici à l'Assemblée. Je voudrais traiter de la plupart de ces questions, mais je m'abstiendrai de le faire, car je me rends compte que l'Assemblée a encore devant elle un travail considérable et qu'il est urgent qu'elle-même, en séance plénière, aussi bien que les commissions, se mette à l'œuvre le plus tôt possible.

89. Je voudrais cependant faire une brève digression pour évoquer un événement national qui a également un intérêt et une signification sur le plan international. L'an dernier, au mois de septembre, Ceylan a perdu un éminent dirigeant dans des circonstances tragiques et, pendant une courte période, a connu l'incertitude et traversé des moments difficiles; mais, au mois de juillet dernier, des élections générales ont eu lieu sur la même base que toutes les élections législatives depuis 1931, c'est-à-dire sur la base du suffrage universel. Ces élections ont donné un heureux résultat en ce sens qu'un parti politique élu à une forte majorité a pris la barre. A la tête de ce parti est une femme, Mme Sirimavo Bandaranaike, qui a été appelée à former le gouvernement. Elle est la première femme du monde à être devenue Premier Ministre. C'est là un fait unique dont bien entendu nous sommes fiers, et je suis sûr que le monde sera heureux de savoir — en ce moment surtout — et apprendra avec intérêt que nous pouvons compter sur une période de stabilité politique et sur les sages directives d'un Premier Ministre capable et soucieux de réaliser l'unité de nos peuples, d'assurer leur bien-être politique, économique et social et aussi de maintenir des rapports étroits avec tous les pays. Je sais que Mme Bandaranaike espérait assister à la présente session, mais elle vient d'entrer en fonctions et n'a malheureusement pas pu se libérer des tâches urgentes qui la retiennent à Ceylan. Elle m'a chargé de vous faire savoir qu'elle regrettait vivement de ne pouvoir se trouver parmi nous et qu'elle espérait participer à nos travaux à l'avenir. Elle m'a chargé également d'exprimer les vœux qu'elle formait pour le succès des travaux de l'Assemblée générale.

90. Je désirerais maintenant aborder un certain nombre de problèmes particuliers qui ont spécialement retenu l'attention de l'Assemblée. Je voudrais tout d'abord me borner à formuler quelques observations sur la question du Congo, pour essayer d'élucider la position de l'ONU compte tenu des faits pertinents. Il n'est pas nécessaire à ce stade d'étudier cette question de façon approfondie, car elle fait partie des questions inscrites à notre ordre du jour. Jusqu'au moment où la question du Congo est venue devant l'Assemblée générale, le 17 septembre 1960, à l'occasion de la quatrième session extraordinaire d'urgence, elle a été examinée par le Conseil de sécurité, dont on trouvera les décisions dans trois résolutions qu'il a adoptées à l'unanimité, les 14 et 22 juillet et le 9 août 1960^{5/}. Ces décisions

n'ont fait l'objet d'aucune critique et d'aucune contestation tendant à prouver qu'elles étaient insuffisantes eu égard à la situation telle qu'elle est apparue d'abord ou telle qu'elle a évolué au cours de cette période. Je crois nécessaire de souligner que l'Union soviétique elle-même, qui appuyait la position adoptée dans ces résolutions, ne s'est jamais élevée contre les mesures prises par le Conseil et a reconnu que ces mesures étaient justifiées et appropriées. Le fait que les mesures prises par le Conseil étaient justifiées a été confirmé également par le vote convaincant intervenu lorsque, à sa quatrième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a souscrit à ces décisions en adoptant une résolution [1474 (ES-IV)] sur la proposition de tous les Etats d'Afrique et de plusieurs Etats d'Asie. Je citerai maintenant le paragraphe 1 du dispositif de cette résolution:

"Appuie pleinement les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 14 et 22 juillet et le 9 août 1960".

A cette session, l'Assemblée a également approuvé la mise en œuvre par le Secrétaire général des résolutions du Conseil de sécurité. Je cite le paragraphe 2 du dispositif de la même résolution:

"Prie le Secrétaire général de continuer de mener une action vigoureuse conformément aux termes des résolutions susmentionnées ..."

Tels sont les faits en ce qui concerne les mesures prises par le Conseil de sécurité.

91. La situation au Congo reste loin d'être satisfaisante et il nous appartient de prendre telles autres mesures qui peuvent être nécessaires pour parvenir rapidement au rétablissement et au fonctionnement d'un gouvernement stable, à même d'assurer la sécurité et l'ordre publics et de maintenir l'unité et l'intégrité territoriale de la République du Congo. A sa quatrième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a préconisé la constitution d'un comité de bons offices. J'espère que ce comité sera créé d'ici peu.

92. Le Secrétaire général a personnellement fait l'objet de certaines critiques: on lui a reproché de faire preuve de parti pris en appliquant les décisions du Conseil de sécurité. Nous ne pensons pas que, abstraction faite de certaines erreurs de jugement, il ait manqué à exécuter honnêtement ces décisions. Nous sommes persuadés de sa bonne foi. Nous connaissons ses idées sur la liberté et l'indépendance des peuples dépendants, nous savons ce qu'il a fait à cet égard et nous savons aussi qu'il s'est employé avec une énergie et une constance admirables à appliquer les décisions du Conseil de sécurité touchant le Congo. Il faut noter que, chaque fois qu'il a éprouvé un doute, M. Hammarskjöld n'a pas hésité à venir devant le Conseil de sécurité, par exemple lorsque, cherchant à envoyer les troupes des Nations Unies dans la province du Katanga, il s'est heurté à une résistance et a estimé qu'il ne devait pas se frayer un passage par la force. Cette solution, pensait-il, lui était interdite par les principes régissant la constitution de la Force des Nations Unies au Congo, principes qui avaient été suivis lors d'opérations précédentes et que le Conseil de sécurité avait approuvés dans le cas du Congo. Le Secrétaire général a donc fait la seule chose qui lui était

^{5/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, documents S/4387, S/4405 et S/4426.

loisible dès l'instant qu'il éprouvait un doute. Il est revenu à New York et a saisi le Conseil de sécurité.

93. Nous connaissons tous la résolution adoptée le 9 août 1960 par le Conseil. La Force des Nations Unies était autorisée à entrer dans la province du Katanga, mais non à intervenir dans les conflits internes, constitutionnels ou autres, au Congo. En cette même occasion, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général^{6/}, le Conseil de sécurité a approuvé la position et l'action de M. Hammarskjöld.

94. Nous ne pouvons méconnaître le fait qu'en donnant suite aux résolutions du Conseil, le Secrétaire général a dû prendre des mesures sur lesquelles on était légitimement en droit d'avoir des opinions différentes. Certains peuvent penser qu'il aurait fallu faire face de telle manière à une situation donnée qui existait, ou qui a soudainement surgi, au cours de ces opérations, et d'autres peuvent juger qu'il aurait fallu agir différemment. D'aucuns peuvent même aller jusqu'à estimer que l'attitude adoptée par le Secrétaire général révèle un esprit partisan ou un préjugé. J'ai moi-même déclaré au Conseil de sécurité qu'à mon sens certaines décisions du Secrétaire général pouvaient paraître dues à des erreurs de jugement, mais nous ne pensons pas qu'elles soient attribuables au moindre parti pris. Nous devons aussi reconnaître que des erreurs de ce genre sont inévitables dans une situation aussi grave et aussi complexe que l'est devenue la situation au Congo. Je suis même porté à ajouter qu'il y aurait eu tout intérêt à ce que les résolutions du Conseil de sécurité soient beaucoup plus claires et précises.

95. Nous espérons vivement que l'Union soviétique admettra de tenir compte de cet élément et gardera au Secrétaire général la confiance qu'elle lui témoignait précédemment. C'est incontestablement la perte de confiance de l'Union soviétique qui a amené le Président du Conseil des ministres de l'URSS à proposer la suppression de la charge de Secrétaire général et son remplacement par un triumvirat ou un collège de trois personnes représentant respectivement les puissances occidentales, les puissances orientales et les puissances neutralistes. Nous regrettons de ne pouvoir retenir cette suggestion. D'abord, son acceptation obligerait à apporter un amendement à la Charte et nous savons, pour notre part, combien l'Union soviétique est opposée à une révision de la Charte. L'an dernier, lorsque ma délégation a proposé de réviser la Charte à propos d'une question que l'on peut juger purement technique — il s'agissait de permettre une augmentation du nombre des membres du Conseil économique et social — le représentant de l'Union soviétique, au cours d'un débat à la Commission politique spéciale, a fait connaître son opposition. Je cite le compte rendu officiel de la séance tenue le 14 octobre 1959 par cette commission:

"M. Sobolev constate avec regret qu'il n'existe pas encore à l'Assemblée le terrain d'entente indispensable à une révision de la Charte. La raison principale de cet état de choses est l'absence, à l'Organisation des Nations Unies, des représentants légitimes du peuple chinois ...^{7/}"

^{6/} Ibid., document S/4475.

^{7/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Commission politique spéciale, 129^{ème} séance, par. 5.

96. Cet argument demeure. Dans ces conditions, comment l'Union soviétique peut-elle s'attendre que l'on donne suite à sa proposition sans réviser la Charte, alors surtout que cette proposition concerne un aspect important de la structure de l'ONU telle qu'elle est définie dans la Charte? Quoi qu'il en soit, nous pensons que la constitution d'un triumvirat appelé à remplacer le Secrétaire général n'améliorerait en rien le fonctionnement de l'Organisation. Avec la composition suggérée, le collège ou le triumvirat — qu'on l'appelle comme on voudra — s'il est paralysé par un droit de veto accordé à chacun de ses membres, ne sera capable ni d'agir efficacement ou promptement, ni de s'acquitter des responsabilités qu'en sa qualité de successeur du Secrétaire général il serait appelé à assumer aux termes de la Charte. Si l'on veut que le Secrétariat puisse maintenir l'impartialité de l'ONU dans la guerre froide et servir la cause de la paix, il doit échapper aux pressions de la guerre froide, agir indépendamment d'elles et aussi jouer le rôle d'une sorte de tampon, aussi bien que de pont, entre les groupes qu'oppose la guerre froide. L'organe envisagé par l'Union soviétique serait trop un produit de cette guerre froide pour pouvoir fonctionner avec la moindre indépendance, à supposer même qu'il puisse seulement fonctionner.

97. A notre avis, la suppression du poste de Secrétaire général affaiblirait considérablement la position de l'ONU et compromettrait son avenir. Bien entendu, nous savons combien il serait regrettable qu'un groupe important de puissances ou un secteur étendu de l'opinion perde confiance dans le Secrétaire général. Nous sommes donc persuadés que, dans l'intérêt de l'Organisation elle-même, la question retiendra toute l'attention.

98. Je voudrais maintenant consacrer quelques minutes à une question qui, aux yeux de ma délégation, présente une importance considérable sur le plan international. Je veux parler du point de l'ordre du jour de la présente session qui concerne l'Algérie. La position de mon gouvernement touchant la situation en Algérie ne prête à aucune ambiguïté ni à aucune équivoque. Elle a été clairement définie à diverses reprises. Nous avons toujours défendu le droit des peuples à l'autodétermination. Si cette autodétermination peut être réalisée par des méthodes pacifiques fondées sur la négociation et sur les principes du règlement pacifique des différends, nul n'en sera plus heureux que nous. Malheureusement, la lutte du peuple algérien dure depuis six ans dans des conditions qui ne peuvent être qualifiées que de tragiques, si l'on songe aux souffrances qu'elle a causées à un peuple qui, dans les conditions les plus difficiles, combat pour sa liberté et son indépendance. La question algérienne a été inscrite à l'ordre du jour de chaque session de l'Assemblée générale depuis 1955.

99. A ses onzième et douzième sessions, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité des résolutions [1012 (XI) et 1184 (XII)] exprimant la préoccupation des Nations Unies devant la continuation du conflit algérien et recommandant instamment que le problème soit résolu en conformité des principes de la Charte des Nations Unies. A la treizième session, il s'en est fallu d'une voix seulement que l'Assemblée n'adopte un projet de résolution [A/4075, par. 4] dans lequel elle aurait reconnu le droit du peuple algérien

à l'indépendance, aurait exprimé sa préoccupation devant la continuation de la guerre en Algérie, qui mettait en danger la paix et la sécurité internationales, et aurait recommandé instamment des négociations entre les deux parties intéressées, en vue d'aboutir à une solution en conformité avec la Charte. Les débats de la quatorzième session sont trop récents pour qu'il soit besoin de les rappeler ici. Les événements tragiques d'Algérie continuent de préoccuper profondément mon gouvernement. Le conflit armé dans ce pays, qui a amené à maintenir sur le pied de guerre la presque totalité de l'armée française en Algérie et qui a déplacé plus de 1 million de civils algériens, continue d'envenimer les relations internationales et d'accroître les tensions internationales.

100. A notre avis, vu l'état de fermentation dans lequel se trouve actuellement le continent africain, tout nouveau retard dans le règlement de ce problème constitue un grave danger pour la paix mondiale. Lorsque le général de Gaulle est arrivé au pouvoir en 1958, ce fut dans des circonstances qui nous ont amenés à croire qu'une solution rapide et satisfaisante de la question algérienne était en vue. Nous avons accueilli avec satisfaction les déclarations du général de Gaulle et attendu l'exécution de ses promesses. Deux années se sont écoulées et la lutte se poursuit en Algérie sans avoir rien perdu de sa violence. Il y a quelque temps, cependant, nous avons été réconfortés par ce qui paraissait un projet constructif de pourparlers entre le Gouvernement français et les représentants du mouvement algérien de libération nationale. Dans son discours à la nation du 14 juin 1960, le général de Gaulle, président de la République française, a déclaré :

"Surtout, on ne conteste plus, nulle part, que l'autodétermination des Algériens quant à leur destin soit la seule issue possible de ce drame complexe et douloureux.

"A cet égard, il est garanti que le choix sera complètement libre ..."

101. C'étaient là paroles réconfortantes, propos d'homme d'Etat à quoi il convenait d'attacher le plus grand poids. Nous n'en avons été que plus déçus lorsque ce chapitre qui s'était si bien ouvert s'est terminé de la façon la plus regrettable et la plus stérile, alors que les questions en jeu étaient d'un intérêt absolument capital pour la paix et la sécurité non seulement de l'Afrique, mais du monde entier. Nous regrettons que les entretiens de Melun, en juin dernier, auxquels les Algériens avaient envoyé des délégués, n'aient donné aucun résultat. Le Gouvernement français doit reconnaître qu'il s'impose de négocier avec le seul organisme algérien capable de parler au nom du peuple algérien : le Front de libération nationale.

102. C'est dans le même discours que le Président de la République française a déclaré : "Il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités." Quelles sont ces réalités ? Il y a une guerre qui ne se terminera et ne peut se terminer qu'avec le triomphe des aspirations du peuple algérien à la liberté politique. Voilà une réalité. Les armes ne peuvent venir à bout de la volonté inflexible d'un peuple d'acquiescer sa liberté. Voilà une autre réalité. La France doit tenir compte des réalités du milieu du XXème siècle, en particulier de l'évolution que

traverse le continent africain, et arrêter une politique algérienne qui, non seulement soit digne des idéaux que la Révolution française a donnés au monde, mais encore soit en rapport avec les réalités de la libération politique d'aujourd'hui. La plupart des Français, surtout les intellectuels, ont reconnu ces réalités. Ce ne sont pas des gens qui aiment moins la France, mais des gens qui éprouvent aussi la passion de la liberté et du droit. Ils ont été assez forts pour essayer d'éviter que la France — le pays qu'ils aiment, le pays qui a un passé si glorieux et qui peut espérer un si grand avenir — ne continue à refuser la liberté et à infliger l'injustice à un peuple dont le seul crime est d'aimer sa terre natale et qui était et reste prêt à discuter et à négocier un règlement raisonnable. Si la France ne peut ou ne veut agir de la sorte, nous espérons vivement qu'à la présente session l'Assemblée générale fera enfin face à ses responsabilités et agira de manière à mettre un terme à ces affreuses et inutiles pertes de vies humaines ; que la guerre d'Algérie provoque depuis cinq ans. Le moment est maintenant venu de régler définitivement le problème. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas atermoyer plus longtemps. Ma délégation appuiera toute mesure que l'ONU pourra juger utile pour mettre fin à l'effusion de sang en Algérie et pour assurer au peuple de cette terre toute latitude de décider par lui-même du genre de gouvernement dont il désire se doter. Tel est le droit d'autodétermination tel que nous le comprenons et tel doit être, en fait, le sens de l'autodétermination promise au peuple algérien par le général de Gaulle lui-même. Si ce peuple opte pour l'indépendance, qu'il soit indépendant ! C'est un droit que nul ne peut lui dénier.

103. Je voudrais maintenant dire quelques mots d'une question d'une extrême importance qui figure à l'ordre du jour et sur laquelle ma délégation souhaitera revenir plus longuement lorsque cette question sera examinée en séance plénière ou en commission. Je veux parler de l'indépendance de tous les peuples coloniaux et dépendants. Au stade actuel, je me bornerai à dire que mon gouvernement est foncièrement opposé à la continuation du colonialisme, qui constitue un anachronisme au milieu du XXème siècle et qui doit disparaître. C'est un régime qui répugne à nos conceptions de la liberté et des droits fondamentaux de l'homme. Sans aucun doute, certaines puissances coloniales font beaucoup pour améliorer les conditions de vie des peuples dépendants. Nous applaudissons à cet effort humanitaire et nous espérons vivement qu'il ne s'agit là que d'étapes sur la voie de l'émancipation totale de ces peuples. C'est pourquoi nous recommandons instamment que l'on prenne des mesures d'urgence pour donner la liberté au monde entier, de façon que, lorsque nous parlerons du monde libre, nous évoquions une réalité.

104. Si bon que puisse être un régime colonial et si importante que puisse être son œuvre en vue d'améliorer le sort des peuples dépendants, rien ne justifie la continuation d'un régime de domination coloniale. Un bon gouvernement ne peut jamais valoir le gouvernement des intéressés par les intéressés. A cet égard, nous sommes heureux de noter que, très récemment, 15 pays ont accédé du colonialisme à la liberté et à l'indépendance, et ont été admis à l'ONU en qualité d'Etats souverains et indé-

pendants. Nous les avons tous félicités en leur offrant tous nos vœux. La présente assemblée que le Président a si justement qualifiée d'"Assemblée de l'humanité", restera dans l'histoire pour ce fait unique. Lorsque l'on écrira l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, un chapitre sera consacré à cet événement sans précédent: la reconnaissance de la liberté de tant de pays, dont la plupart appartiennent au seul continent africain.

105. Par conséquent, nous appuyons sans réserve la déclaration relative à la suppression du colonialisme [A/4502] et nous demandons que tous les peuples dépendants soient libérés de toute forme de domination coloniale.

106. L'an dernier, lorsque nous nous sommes réunis pour la quatorzième session de l'Assemblée générale, les auspices semblaient favorables. La tension internationale déclinait nettement; l'atmosphère internationale s'éclaircissait et nous commençons à ne plus sentir peser sur nous ces nuages sombres qui, au début de l'année, s'étaient rassemblés de façon menaçante. Les grandes puissances étaient convenues de constituer un nouveau comité pour le désarmement, composé de 10 puissances, établissant ainsi pour la première fois la parité entre l'Est et l'Ouest, et triomphant de la sorte d'un obstacle redoutable qui, depuis l'échec des entretiens de 1957, avait constamment empêché la Commission du désarmement de l'ONU de fonctionner et avait aussi empêché toute discussion sur le désarmement. Plus tôt, même, les puissances atomiques étaient convenues de se réunir pour discuter de l'interdiction des essais nucléaires et des résultats positifs commençaient à se dégager de leurs rencontres. C'est pour ces raisons que la situation internationale paraissait en voie d'amélioration.

107. Ensuite, toujours à la quatorzième session, le Royaume-Uni, par le truchement de son Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd, a présenté un plan concret de désarmement [A/C.1/820] suivi, quelques jours plus tard, d'un autre plan sur le même sujet [A/4219], soumis à l'Assemblée générale par le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique. Ces deux plans étaient différents à maints égards, mais tous deux se fondaient sur le concept du désarmement général et complet. Avant la fin de la quatorzième session, l'Assemblée générale adopta à l'unanimité une résolution [1378 (XIV)] acceptant le principe du désarmement général et complet dont M. Khrouchtchev s'était fait l'avocat si convaincant lorsqu'il avait présenté son plan.

108. Ce n'était pas tout. M. Khrouchtchev se trouvait ici à l'occasion d'une longue visite qu'il fit aux Etats-Unis en tant qu'invité d'honneur du Président. Il a été bien reçu dans tout le pays; ensuite, il s'est entretenu avec M. Eisenhower à Washington et s'est rendu avec lui à Camp David pour examiner calmement les problèmes fondamentaux du monde et trouver la voie de la paix et de la sécurité mondiales, dans l'harmonie, la bonne volonté et la justice pour tous. Ces conversations avaient été, semble-t-il, couronnées de succès. Apparemment, les deux hommes d'Etat s'étaient mieux compris; dans leur communiqué commun, que le monde entier avait attendu avec la plus vive impatience, ils proclamèrent à l'humanité suspendue à leurs lèvres être convenus que les différends internationaux devaient

être réglés au moyen de négociations pacifiques et non par le recours à la guerre. Avant son départ, M. Khrouchtchev invita M. Eisenhower à se rendre en Union soviétique et le Président des Etats-Unis accepta. Des plans avaient également été préparés en vue de tenir une réunion "au sommet" au début de 1960. Tel était le climat international à la fin de 1959, et un seul motif m'a poussé à m'étendre sur cette rencontre entre les deux grands hommes d'Etat: je tenais à exprimer le fervent espoir que, bien que l'Assemblée générale, récemment, n'ait pas adopté le projet de résolution des cinq puissances [A/L.317], ces deux grands hommes se résoudront à une rencontre, car seules des réunions de ce genre permettront de recréer l'atmosphère de 1959 à un moment où la bonne volonté et l'esprit d'harmonie sont si nécessaires.

109. Nous considérons à l'époque tous ces événements comme une grande réussite et le monde a poussé un soupir de soulagement. On sait que, dans son pays, M. Khrouchtchev n'a rien négligé pour préparer l'accueil de M. Eisenhower et propager l'idée de relations pacifiques entre les deux pays. C'est là, naturellement, un point d'histoire connu de nous tous. Un incident a éclaté alors, comme un coup de tonnerre: un avion de reconnaissance des Etats-Unis fut abattu au-dessus du territoire soviétique. M. Khrouchtchev considéra ce vol comme un acte perfide. Il estimait que tous les efforts qu'il avait tentés pour améliorer les relations entre son pays et les Etats-Unis avaient été gravement compromis; dès lors, tout l'édifice de bonne volonté si laborieusement construit s'est écroulé et les rapports entre les deux pays ont rapidement empiré. La conséquence en fut qu'avant même d'avoir commencé, la Conférence "au sommet" à Paris s'est soldée par un échec; depuis, la tension internationale s'aggrave et aujourd'hui les perspectives de paix se sont, en vérité, bien assombries.

110. C'est dans cette atmosphère que s'est ouverte la présente session de l'Assemblée générale. Elle diffère de toutes celles qui l'ont précédée parce qu'y ont assisté de nombreux chefs d'Etat et d'autres éminents dirigeants de bien des pays. Leurs efforts, quels qu'ils aient pu être, ne semblent pas avoir d'emblée amélioré la situation. Mais nous savons qu'un effort réel tenté par certains d'entre eux, auquel j'ai déjà fait allusion, n'a pas conduit à la réunion qui à tous nous paraissait en ce moment souhaitable: une rencontre entre les deux grands dirigeants des deux pays les plus puissants du monde, qui auraient essayé de ressusciter ce que l'on a si souvent appelé l'esprit de Camp David. Cette occasion a été manquée. La plupart des dirigeants sont partis; dans le climat international d'aujourd'hui, nous restons à tâtonner dans la pénombre, attelés à notre labeur, l'esprit las et le cœur lourd. Mais nous ne pouvons, nous n'osons renoncer. C'est pourquoi nous espérons pouvoir nous attaquer à la tâche qui nous attend, convaincus que les échecs sont les piliers du succès et que l'on trouvera bientôt le moyen de créer une atmosphère meilleure.

111. De l'avis de ma délégation, deux moyens s'offrent à nous pour poursuivre avec fruit nos efforts. Je songe aux deux problèmes qui ont le plus de répercussions sur la sécurité et la paix mondiales. D'une part, il y a la nécessité de mettre un terme

à la course aux armements; d'autre part, il faut surmonter le mécontentement et l'insatisfaction qui existent et se répandent rapidement à travers le monde, en particulier dans les régions sous-développées d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, et dont les causes sont la faim et le besoin, l'ignorance et la maladie, ainsi que tant d'autres maux dont souffre notre société moderne. Ces deux problèmes, appelés d'ordinaire les problèmes du désarmement et du développement économique, sont les questions principales que nous ayons à traiter. Si je cédaï au pessimisme, ce qui serait, bien entendu, inexcusable vu la gravité de l'heure, je serais porté à me demander s'il sert de songer au développement économique, quelle qu'en puisse être l'importance, alors que la destruction totale de l'humanité entière n'est pas une éventualité exclue. Nous ne pouvons naturellement nous laisser aller à pareille attitude défaitiste. Il nous faut continuer à espérer, à prier et à travailler sans relâche pour que le problème du désarmement soit rapidement réglé.

112. La question du développement économique est intimement liée au désarmement, car les pays qui participent à la course aux armements ont, presque jusqu'à la limite du possible, engagé leurs ressources financières pour accumuler et conserver les armes de destruction les plus perfectionnées et les plus modernes. Pour que le développement économique soit une réalité, il faut s'y attaquer par un vaste effort d'ensemble, et non par une action partielle. Il faut une attaque sur tous les fronts, conçue et préparée avec plus d'imagination et de ressources encore que ne le fut le plan Marshall, destiné au relèvement de l'Europe. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine n'ont-elles pas une importance au moins égale? En fait, ces régions sont plus peuplées. Elles sont plus pauvres et plus gênées par le retard technique et le manque de capitaux que ne l'étaient les nations européennes. Nous nous félicitons de l'assistance qui a été accordée aux peuples d'Europe, mais nous espérons que l'on tiendra compte des besoins de ces autres régions. On n'y parviendra qu'en mettant un terme à la course aux armements, en détournant une grande part de ce que l'on dépense avec tant de prodigalité pour les armes de destruction — produites à seule fin d'anéantir l'humanité — vers ce but constructif et humanitaire: relever le niveau de vie de tous les peuples pour qu'ils puissent vivre dignes et satisfaits.

113. Je dois reconnaître que l'ONU et divers pays, à titre individuel, font quelque effort pour aider au développement économique. Cela est bien et nous nous en réjouissons, mais que cet effort est timide et hors de proportion avec l'immensité des besoins! Il y a bien le programme de coopération technique de l'ONU, le Programme élargi d'assistance technique, le Fonds spécial, mais nous savons que, pour ces programmes, on ne dispose que de ressources financières fort limitées. Prenons, par exemple, la proposition tendant à créer un fonds d'équipement pour donner plus d'ampleur au développement économique. Cette proposition a été accueillie avec si peu de chaleur ou d'enthousiasme que l'on se demande si le monde, au lieu de vouloir construire, ne se propose pas uniquement de détruire et, ce faisant, de s'anéantir lui-même. L'an dernier, j'ai examiné cette question à fond et, faute de temps, je ne me propose pas de le faire à nouveau aujourd'hui. Je me contenterai de rappeler une fois de plus à l'Assemblée

qu'il faut, pour le salut de l'humanité, entreprendre une vaste action d'ensemble.

114. J'en viens enfin au désarmement. C'est aujourd'hui la question la plus vitale, la plus importante dont l'Assemblée soit saisie. De sa solution dépend le sort du monde. La course aux armements qui se poursuit à ceci de tragique qu'ou bien elle nuira gravement à l'économie des pays qui s'y sont jetés ou bien elle aboutira à un conflit dont l'issue sera la destruction du monde. La course aux armements est la folie la plus colossale de l'humanité. C'est une monstruosité absurde. Aussi espérons-nous que le bon sens aura le dessus et nous fera à temps apercevoir le danger, afin que nous puissions faire le nécessaire pour conjurer la catastrophe.

115. L'histoire souvent se répète. Il faut donc profiter de ses leçons. Nous ne saurions les méconnaître qu'à nos risques et périls.

116. Il est alarmant de constater qu'insouciant et presque indifférents nous nous tenons au seuil du plus horrible danger qui menace l'humanité. On croirait que, lorsqu'il s'agit du désarmement, il n'y a pas lieu de se presser. Depuis l'échec des pourparlers sur le désarmement qui ont eu lieu à Londres en 1957, on n'a rien fait sinon accélérer le rythme des armements jusqu'en août 1959, lorsqu'il fut décidé de créer un nouveau comité de désarmement; mais ce comité n'a tenu sa première séance qu'en mars 1960 et arrêté ses travaux au bout de quelques mois sans être parvenu à une solution.

117. De toute évidence, notre tâche la plus importante est de trouver le moyen d'arrêter la course aux armements et d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire. Bien entendu, on ne saurait y parvenir par une action unilatérale. Les nations du monde, et tout particulièrement les puissances atomiques, doivent faire un effort surhumain pour arriver à un accord, et cela le plus tôt possible. N'attendons pas, pour nous intéresser à une bonne protection contre l'incendie, que la maison ait brûlé. Un vieil adage de mon pays, dont nous pourrions nous inspirer, conseille de ne pas réparer son toit quand la pluie commence à tomber. Je crois qu'il y aurait là une idée à retenir.

118. L'histoire nous enseigne que les guerres éclatent avec une affligeante régularité. Sachant que la course aux armements a conduit à la première guerre mondiale en 1914, nous devrions comprendre que, si nous continuons d'aller ainsi à la dérive, une autre grande guerre, nucléaire cette fois, deviendra une certitude, avec des conséquences si terribles que l'on frémit à l'idée même.

119. Ce genre d'atermolements a été aussi une des principales causes de la seconde guerre mondiale. Je voudrais citer un passage emprunté au livre de sir Philip Noel-Baker, *The Arms Race* (La course aux armements):

"Les gouvernements, et en particulier les Gouvernements britannique et français, ont trop tardé à présenter des propositions qui auraient certainement pu servir de base à un désarmement général. La Conférence sur le désarmement se réunit enfin à Genève en février 1932. Ce n'est qu'en mars 1933 que le Gouvernement britannique l'a saisie d'un projet de convention générale, mis au point par sir Anthony Eden. A l'époque, on pensait com-

munément que, si ce projet avait été soumis au début et non à la fin de la Conférence, celle-ci n'aurait guère pu se solder par un échec... Mais la Grande-Bretagne et la France ont mis trop longtemps à se convaincre qu'il valait mieux désarmer elles-mêmes que laisser l'Allemagne réarmer; une fois cette conviction acquise, Hitler était déjà au pouvoir et la Conférence était morte^{8/}."

Ne permettons pas que pareille situation se répète. Il y a là une leçon pour nous.

120. Il est vrai, bien sûr, qu'aujourd'hui ce ne sont pas les plans de désarmement qui nous manquent. Ce qu'il nous faut surmonter, c'est la paralysie, causée sans doute par la peur, la méfiance ou même la haine, qui semble s'installer et retarde ou empêche l'action. Les Nations Unies doivent prendre conscience de leurs responsabilités et faire quelque chose pour sortir des vieilles ornières les entretiens sur le désarmement; elles doivent amorcer des discussions concrètes, dans une atmosphère meilleure que celle qui paraît régner à présent, comme nous l'avons constaté ici même.

121. Le désarmement s'impose d'autant plus aujourd'hui que nous sommes menacés par une guerre nucléaire. Nous savons que l'on ne désire la guerre ni d'un côté ni de l'autre. Les peuples du monde souhaitent la paix. Les petits pays ne veulent pas de guerre. Mais savoir tout cela ne peut nous donner l'assurance qu'il n'y aura pas de guerre nucléaire. Cette guerre peut éclater par accident ou être provoquée.

122. Nous ne devons pas trop compter non plus sur l'arme thermonucléaire comme force de dissuasion. Il fut un temps, entre 1945 et 1949, où les Etats-Unis étaient seuls à posséder l'arme atomique. Alors c'était bien un moyen préventif. Maintenant, on sait que tant les Etats-Unis que l'Union soviétique possèdent, en grande quantité, les armes atomiques les plus destructrices et un système perfectionné pour les amener à destination. Mais, si la course aux armements continue, l'un de ces pays pourrait bien acquérir un certain degré de supériorité sur l'autre et, de ce fait, être tenté de déclencher une attaque. Je ne veux pas dire que cela arrivera, mais cela pourrait arriver si pareille supériorité venait à exister. Le pouvoir d'exercer des représailles reste une force de dissuasion, mais il y a lieu de penser qu'un premier coup porté par surprise pourrait détruire les moyens de riposte.

123. En outre, nous ne saurions exclure l'éventualité d'un accident, qui pourrait se produire sous bien des formes. M. Sobolev, représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité, s'est prononcé à ce sujet en termes fort simples. Voici ses propres paroles:

"Les généraux américains déclarent que, jusqu'à présent, les aéronefs des Etats-Unis ont fait demi-tour à mi-chemin, et ont rejoint leurs bases dès qu'on s'est aperçu qu'il s'agissait d'une fausse alerte. Mais qu'arrivera-t-il si les militaires américains qui observent leurs écrans de radar ne savent pas reconnaître à temps qu'un météore n'est pas un projectile guidé, et qu'une volée d'obus n'est pas une escadrille de bombardiers? Les

avions américains poursuivront alors leur vol et s'approcheront des frontières de l'Union soviétique. Mais, dans un tel cas, la nécessité d'assurer la sécurité du peuple soviétique obligera l'Union soviétique à prendre immédiatement des contre-mesures pour écarter le danger tout proche^{9/}."

M. Sobolev ne voyait sans doute pas là une éventualité imminente, mais ses propos montrent bien avec quelle gravité il faut considérer le risque d'erreurs et d'accidents.

124. Nous pourrions, naturellement, multiplier les exemples d'erreurs ou même d'accidents possibles qui risqueraient de provoquer une explosion nucléaire. Nous ne devons pas exclure non plus la possibilité qu'un nouvel Hitler surgisse, assoiffé de puissance et persuadé de l'invincibilité de ses armes, et tente l'aventure. C'est pourquoi le désarmement devient une question d'une importance capitale.

125. Récemment nous avons, il est vrai, enregistré un progrès sensible sur la voie du désarmement. A sa quatorzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, comme je l'ai rappelé, la résolution [1378 (XIV)] sur le désarmement général et complet. Les deux parties principales ont présenté des plans pour parvenir à cette fin. Il y a entre elles bien des points d'accord, notamment en ce qui concerne l'importante question du contrôle; mais, sur d'autres points, elles restent aussi d'avis diamétralement opposés.

126. Nous devons naturellement chercher à ne pas sous-estimer la complexité du problème. Une des plus graves difficultés paraît tenir à la question du contrôle efficace. Le désarmement ne peut reposer uniquement sur la confiance. Il faut un système de contrôle acceptable. Les spécialistes qui ont examiné cet aspect de la question croient généralement possible de mettre au point un système d'inspection et de contrôle satisfaisant et efficace. Il pourrait toutefois se révéler impossible de créer un système qui garantirait une efficacité à 100 pour 100. Force est de prendre certains risques; sinon, il serait impossible d'arriver à un système de contrôle acceptable pour tous.

127. On peut lire ce qui suit dans le rapport que le Centre de recherches de politique étrangère de l'Université Johns Hopkins a présenté le 6 décembre 1959 à la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis:

"Dans un monde totalement désarmé, même un petit nombre d'armes nucléaires secrètes ou fabriquées dans la clandestinité pourrait bouleverser l'ordre international et permettre à une puissance de dominer ses adversaires plus confiants^{10/}."

Ce passage reflète la façon de penser de ceux-là mêmes qui doivent savoir qu'un certain degré de confiance est nécessaire; et il faut, bien entendu, que l'on fasse de son mieux pour mettre au point un système de contrôle aussi proche de la perfection qu'il est humainement possible.

^{9/} Documents officiels du Conseil de sécurité, treizième année, 813ème séance, par. 6.

^{10/} The Johns Hopkins University, The Washington Center of Foreign Policy Research, A Study prepared at the request of the Committee on Foreign Relations, United States Senate, United States Government Printing Office, Washington, 1959, p. 7.

^{8/} P. Noel-Baker, The Arms Race, Londres, Stevens and Sons, Limited, 1958, p. 43.

128. Mais voici ce qu'il faut se rappeler: étant donné que les notions de contrôle et d'inspection sont acceptées, il ne devrait pas être difficile de concevoir un plan acceptable pour les deux camps si nous renoncions à exiger que le plan de contrôle et d'inspection soit, avec une certitude absolue, efficace à 100 pour 100.

129. Si nous ne sommes pas d'accord sur ce point, nous ne pourrions jamais aboutir au désarmement avec un contrôle satisfaisant. Nous sommes donc en présence d'une situation où les parties les plus directement intéressées — c'est-à-dire les puissances atomiques — sont prêtes à accepter le désarmement, mais ne parviennent pas à s'entendre sur certains aspects essentiels du problème. Nous ne pouvons, à l'ONU, en rester là. Il nous faut examiner ce que nous pouvons faire dans ces circonstances. C'est pourquoi l'Assemblée générale est saisie de la question du désarmement, et ma délégation espère que nous réussirons à trouver le moyen d'aboutir à un accord efficace en matière de désarmement. Je n'ai pas l'intention de discuter les plans qui ont été présentés; c'est là une question que nous pouvons laisser à la commission qui étudiera le problème du désarmement. Mais il est un point dont je voudrais traiter ici.

130. Nous ne pouvons laisser aux grandes puissances le soin d'aboutir à un accord sur le désarmement en nous contentant de rester à l'écart. Il va sans dire qu'un désarmement efficace ne sera pas possible sans l'accord des grandes puissances, et plus spécialement sans l'accord des deux plus grandes puissances, mais le désarmement revêt une importance vitale pour nous, moyennes ou petites nations. Une guerre nucléaire affectera le monde entier, et nous devons pouvoir participer aux efforts déployés en vue de prévenir un cataclysme de cette nature. C'est ici, à l'ONU, que nous pouvons apporter la contribution la plus utile. L'Organisation a institué une Commission du désarmement où tous les Etats Membres sont représentés. Là est l'occasion que nous devons saisir. Au sein de cet organisme, nous devons nous-mêmes, en tant que Membres de l'ONU et représentants des petits pays, discuter les problèmes en détail, sans passion et en toute objectivité. Je suis persuadé que, sous la direction d'un Président exceptionnellement expérimenté, la sagesse de tous les pays représentés à la Commission du désarmement permettra de mettre au point des propositions qui pourraient aider les grandes puissances à se mettre d'accord sur les questions controversées. C'est dans ce domaine que les petites nations, pour lesquelles les armements ou le maintien d'une politique de puissance ne présentent aucun intérêt, peuvent seconder les efforts des grands pays.

131. Ma délégation propose donc que la Commission du désarmement se réunisse peu de temps après la clôture de la présente session de l'Assemblée générale et poursuive l'étude du problème jusqu'à ce qu'on soit arrivé à une solution. Nous espérons que la Commission ne s'endormira pas à nouveau pendant une année entière pour ne se réveiller qu'à la veille de la prochaine session à seule fin de donner encore un faible signe de vie. Les petits pays doivent veiller à ce que l'on tire le meilleur parti possible de la Commission du désarmement. En même temps, les Nations Unies doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour amener les grandes puissances — y

compris, bien entendu, les puissances atomiques — à reprendre leurs négociations sur le désarmement au sein du Comité des Dix ou de tout organisme qu'elles souhaiteraient créer. C'est à elles qu'incombe la responsabilité principale, et cette lourde responsabilité, elles l'assument envers l'humanité tout entière. Nous espérons qu'elles surmonteront leur méfiance réciproque, qu'elles créeront un terrain d'entente et de compréhension, et qu'elles s'emploieront sincèrement à réaliser un accord qui mettra fin aux armements et mènera à la paix sur la terre.

132. Comme je viens de le dire, ma délégation ne se propose pas de discuter maintenant les plans de désarmement présentés par les grandes puissances. Nous constatons avec satisfaction que chacune des parties s'est montrée disposée à modifier ses plans pour tenir compte des arguments avancés par l'autre. C'est là un des éléments les plus encourageants pour le succès des conversations à venir. A titre d'exemple, je rappellerai un fait important, à savoir l'acceptation par l'Union soviétique de la proposition française tendant à l'élimination des véhicules d'armes nucléaires. Nous savons que cette proposition a été incorporée dans le plan soviétique soumis à la Conférence de Genève. Il s'agissait là d'une proposition de très grande portée, mais une difficulté a surgi. En acceptant la proposition et en la comprenant dans la première étape de son plan de désarmement, l'Union soviétique a omis de faire figurer, à cette étape, la question des armements de type classique. Bien entendu, cela a soulevé des objections de la part des puissances occidentales, qui ne pouvaient pas accepter un plan dont la première étape prévoyait la destruction des véhicules d'armes nucléaires et la suppression des bases cependant qu'il maintenait l'élément de supériorité dans le domaine des armements de type classique.

133. Nous avons donc été heureux d'entendre le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée au cours de la discussion générale [869ème séance], se déclarer prêt à tenir compte de cette objection et à prévoir également la réduction des armements de type classique dans la première étape du plan, afin que ce dernier soit équilibré et devienne ainsi plus acceptable.

134. Je n'ai mentionné ce point qu'à titre d'exemple, pour montrer que les deux parties peuvent faire preuve de bonne volonté et aller aussi loin que possible dans la voie des concessions mutuelles, afin d'arriver au compromis nécessaire à la conclusion d'un accord. Je pourrais citer plusieurs autres exemples, si j'en avais le temps. Je me bornerai à rappeler brièvement la déclaration qu'a faite le président Eisenhower à cette même tribune [868ème séance], et dans laquelle il a, lui aussi, apporté certains changements au plan soumis par les Etats-Unis, même au dernier plan présenté au moment précis où les travaux du Comité des dix puissances sur le désarmement ont été interrompus. Même à ce plan, je le répète, le Président des Etats-Unis a suggéré d'apporter certaines modifications, estimant qu'il s'agissait là d'une concession nécessaire pour aboutir à un accord.

135. Ce que veulent les peuples du monde, c'est qu'un accord soit conclu sans retard, car ils se rendent compte qu'ils sont au bord d'un abîme. Les peuples doivent élever la voix pour protester vigou-

reusement contre tout nouvel attermolement. L'Assemblée générale doit faire en sorte que la voix des peuples l'emporte en cette affaire. C'est là, sans aucun doute, notre devoir à la présente session.

136. J'ai rappelé, au début de mon intervention, que le Président de l'Assemblée générale avait à juste titre donné à cette assemblée le nom d'"Assemblée de l'humanité". Veillons à ce que nos discussions et décisions lui donnent raison. Puisque, aux termes de la Charte, nous sommes tenus de ne ménager aucun effort "pour préserver les générations futures du fléau de la guerre", prenons toutes les mesures qu'il nous est possible de prendre à cette fin dans le domaine du désarmement général et complet. Puisque, aux termes de la Charte, nous sommes tenus de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme" et "dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites", acquittons-nous de cette obligation en décidant de faire disparaître les derniers vestiges du colonialisme, où et sous quelque forme qu'ils subsistent. Puisque,

aux termes de la Charte, nous sommes tenus de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", prouvons au monde que nous ne sommes ni insensibles ni indifférents à l'ampleur des problèmes sociaux et économiques qui se posent à l'humanité. Si nous faisons un progrès, même peu important, dans chacun de ces trois domaines essentiels de la responsabilité internationale, la présente assemblée, qui s'est ouverte dans des circonstances historiques sans précédent, aura certainement mérité de garder dans l'histoire le nom d'"Assemblée de l'humanité" que lui a donné son président.

137. Ma délégation forme les vœux les plus fervents pour que, durant les semaines et les mois à venir, nous nous consacrons à l'accomplissement de ces tâches et à la mise en pratique de ces idées, pleinement conscients que la vie, le bonheur et le bien-être de nos semblables sont véritablement entre nos mains.

La séance est levée à 13 h 20.